



RAPPORT ANNUEL SAPH 2023



Rapport Annuel 2023

Persévérance



Immeuble Ex SIT, Rue des Galions Zone portuaire
01 BP 1322 Abidjan 01- communication@sifca.ci
+225 21 75 76 25 - +225 21 75 76 40



FILIALE DE

The logo for SIFCA (Société Ivoirienne de Fabrication de la Cimentation) features the word "SIFCA" in a bold, black, sans-serif font with a small orange flame icon at the end. Above it, the words "FILIALE DE" are written in a smaller, black, sans-serif font.

Sommaire >>>

01	MOT DU PRÉSIDENT	P. 04
02	CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 08
03	ORDRE DU JOUR	P. 10
04	FICHE SIGNALÉTIQUE	P. 11
05	EMPREINTE GÉOGRAPHIQUE	P. 12
06	RAPPORT DE GESTION	P. 14
07	RAPPORT RSE	P. 60
08	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P. 70
09	RAPPORT SPÉCIAL DU PCA	P. 96
10	PROJET DE TEXTES DES RÉSOLUTIONS	P. 114

01

JEAN LOUIS BILLON

Président du
Conseil d'Administration



➤ LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAPH qui se déroule en mode hybride ici à Abidjan et par visio-conférence.

Entreprise responsable, SAPH souhaite d'abord mettre en évidence les progrès réalisés en matière de sécurité au travail. Chaque accident reste un accident de trop, mais la culture sécurité continue de s'améliorer tous les jours au sein de la société, de même que la qualité de nos infrastructures, de nos équipements et de nos méthodes qui permettront de viser le ZERO accident.

L'année 2023 s'est déroulée dans un contexte économique marqué par de nombreuses perturbations qui ont impacté les activités de la société : la faiblesse globale de la demande mondiale a pesé sur les cours du caoutchouc, qui sont restés à des niveaux historiquement bas, et nous a imposé des décotes additionnelles importantes sur le prix de vente de nos produits. La pression inflationniste sur les coûts, notamment sur les salaires avec la revalorisation de l'ensemble des minima catégoriels, sur l'énergie avec les

augmentations des prix de l'électricité et du carburant, et sur la fiscalité avec un complément d'imposition sur nos productions propres, a aussi largement percuté la profitabilité de nos opérations.

La croissance de nos volumes, tirée par le démarrage de la nouvelle usine de LOETH à Soubré et par les efforts de productivité de l'ensemble des sites, conjuguée à la bonne performance de nos activités agricoles hévéa et palmier, et à un effort permanent sur la maîtrise de nos coûts, ont néanmoins permis à l'entreprise de dégager un résultat positif, certes inférieur à nos attentes budgétaires initiales.

SAPH a aussi dû prononcer des arbitrages sur son plan d'investissement pour préserver sa trésorerie, mais a néanmoins pu poursuivre l'essentiel de son programme de réhabilitation du verger, de mise à niveau de ses infrastructures sociales, de modernisation et de croissance de son outil industriel pour offrir un débouché responsable à tous les planteurs ivoiriens.

Leader africain reconnu du Caoutchouc naturel durable, SAPH a validé en 2023 la certification

intégrée ISO 9001-14001-45001 de l'ensemble de ses sites et de ses opérations, et a aussi renouvelé pour la 2ème année consécutive sa certification TOP EMPLOYER qui récompense nos pratiques en matière de gestion du personnel. Les notations ECOVADIS et SPOTT conduites au niveau de la holding SIPH continuent de progresser et placent désormais le Groupe au niveau des meilleurs leaders mondiaux du domaine.

L'année 2024 s'est ouverte avec quelques éclaircies sur le front des cours du caoutchouc et de la demande internationale, qui se tourne de plus en plus vers l'Afrique, vers la Côte d'Ivoire et vers la SAPH, acteur désormais reconnu pour ses volumes, la qualité de ses produits, de son service, et sa capacité à fournir un caoutchouc tracé et durable pour répondre aux exigences de la nouvelle réglementation européenne contre la déforestation importée (EUDR) qui s'applique progressivement avant déploiement complet en 2025.

Pour soutenir notre résultat et nos capacités d'investissement, nous poursuivons un plan volontariste de croissance de nos activités, avec dès cette année une étape historique ciblée à 300.000 tonnes de caoutchouc naturel et une feuille de route vers les 400.000 tonnes avec le doublement planifié en 2026 de la capacité

de notre usine de LOETH.

Nous continuons aussi de miser sur les revenus de diversification tirés de l'activité palmier et de la valorisation du bois d'hévéa, que la création d'une filiale dédiée, ECOVEA, viendra matérialiser en 2024.

Cette croissance s'accompagne d'un engagement clair et d'actions majeures pour réduire notre empreinte environnementale, que vient documenter la publication annuelle du bilan des émissions carbone de l'entreprise et que renforcera le reporting CSRD dont la préparation a démarré. Dans une activité au caractère cyclique et dont le creux dure désormais depuis près de 10 ans, nous restons concentrés sur le pilotage serré de nos activités, mais abordons les années à venir avec confiance et détermination pour viser une performance durable. Nous savons pour cela compter sur le professionnalisme et l'engagement des équipes de la SAPH, ainsi que sur la confiance renouvelée de l'ensemble de nos partenaires.

Jean-Louis BILLON
Président du Conseil d'Administration

02

Composition du Conseil d'Administration

Jean-Louis BILLON Président Fin de Mandat AGO Comptes 2023	Alassane DOUMBIA Administrateur Fin de Mandat AGO Comptes 2026	Botoh Maurice YAPO Administrateur Fin de Mandat AGO Comptes 2026	Tiémoko COULIBALY Administrateur Fin de Mandat AGO Comptes 2023	Marc GENOT Administrateur Fin de Mandat AGO Comptes 2026
Alexia HUET CLAIR Adm. Representant Fin de Mandat AGO Comptes 2023				

Direction	Commisaires aux Comptes
	Mazars Côte d'Ivoire 01 BP 3989 Abidjan 01 PriceWaterhouseCoopers 01 BP 1361 Abidjan 01
Thierry SERRES Directeur Général	Commisaires aux Comptes Suppléants
	Ernst & Young 01 BP 2715 Abidjan 01 KPMG CI 01 BP 3172 Abidjan 01

Conseil d'Administration

Jean-Luc BEDIE Administrateur Fin de Mandat AGO Comptes 2024	Sifcom 	AMOIKON Banga Adm. Representant Fin de Mandat AGO Comptes 2023	Pierre BILLON Adm. Representant Fin de Mandat AGO Comptes 2023	Lucie BARRY-TANNOUS Adm. Representante Fin de Mandat AGO Comptes 2023



03 ➤ *Ordre du Jour*

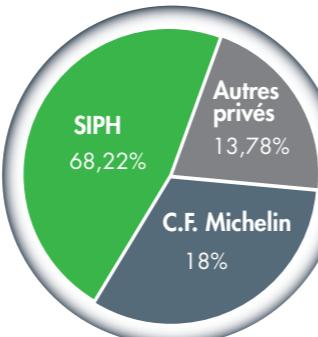
A titre ordinaire

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon le SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon le SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 3 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- 4 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon le SYSCOHADA révisé et quitus aux administrateurs ;
- 5 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 6 Approbation des Conventions réglementées ;
- 7 Affectation du résultat ;
- 8 Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- 9 Renouvellement de mandat d'Administrateurs ;
- 10 Nomination d'un nouvel administrateur ;
- 11 Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- 12 Pouvoirs à conférer.



04 ➤ Fiche Signalétique

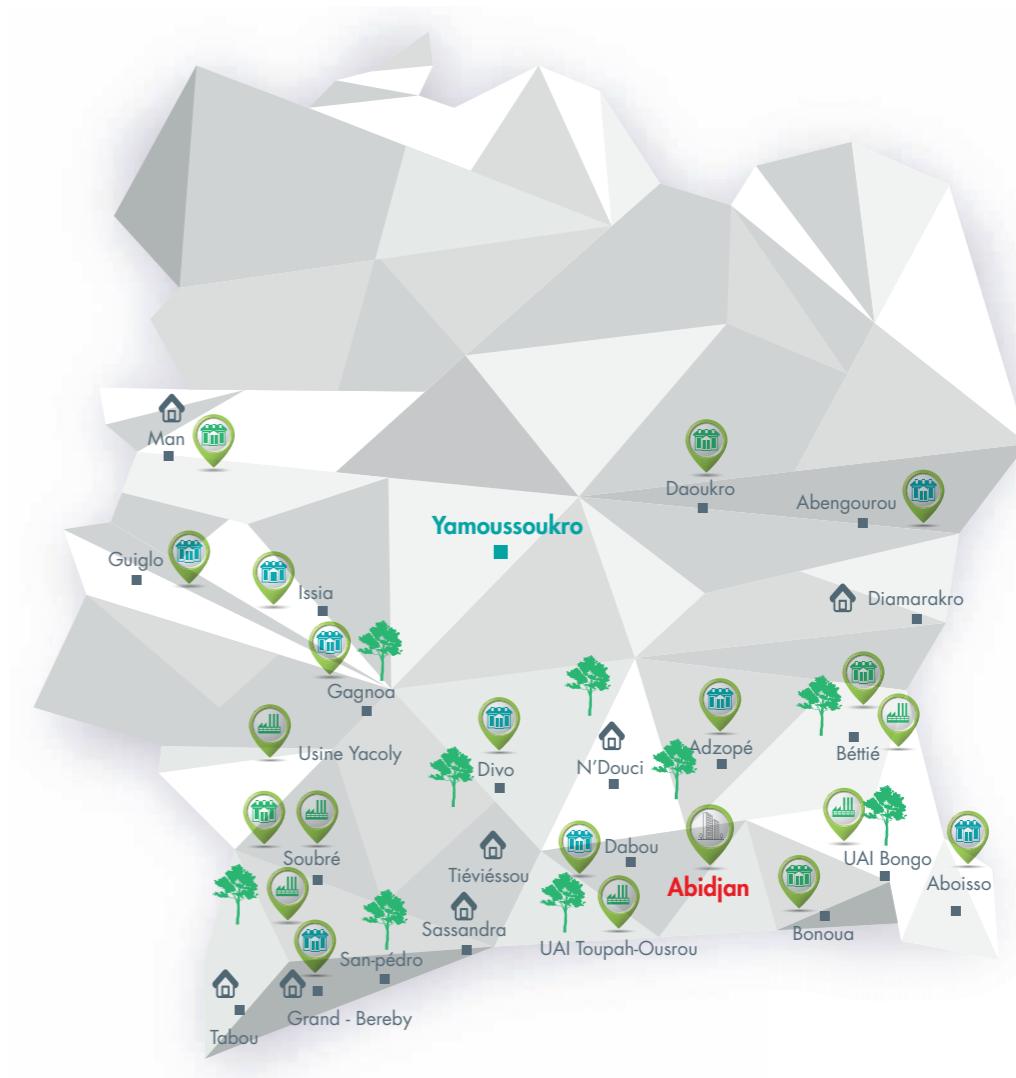
Au 31 / 12 / 2023

DENOMINATION SOCIALE :	FORME JURIDIQUE :	DATE DE CONSTITUTION :								
SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)	Société Anonyme (SA) avec Conseil d'Administration	29 Décembre 1956  DUREE (Années) : 99								
 REGISTRE DE COMMERCE N° CI-ABJ-01-1962-B14-02059		 CAPITAL SOCIAL : 14 593 620 855 FCFA Divisé en 25 558 005								
 SIEGE SOCIAL : Abidjan, Treichville - Rue des Galions Zone portuaire 01 BP 1322 ABIDJAN 01 Tél. : (+225) 27 21 75 76 76 Fax : (+225) 27 21 75 76 40		 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Propriétaire</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SIPH</td> <td>68,22%</td> </tr> <tr> <td>C.F. Michelin</td> <td>18%</td> </tr> <tr> <td>Autres privés</td> <td>13,78%</td> </tr> </tbody> </table>	Propriétaire	Pourcentage	SIPH	68,22%	C.F. Michelin	18%	Autres privés	13,78%
Propriétaire	Pourcentage									
SIPH	68,22%									
C.F. Michelin	18%									
Autres privés	13,78%									



05 ➤ Empreinte Géographique

Localisation



 Plantation SAPH (11)
  Sous Préfectures
 Siège SAPH(1)
 Pont usine (6)
  BPH (6)
 BPH + CC (8)

CC (7)

06

Rapport de Gestion Exercice 2023

A. Les Faits Marquants

I. LE MARCHE

1. La production mondiale de caoutchouc naturel

L'économie mondiale continue d'être confrontée aux défis de l'inflation et des faibles perspectives de croissance. Des conditions financières tendues, une baisse des activités et une confiance réduite des consommateurs sont des facteurs de modération de la croissance.

L'inflation mondiale devrait ralentir en 2024. Le pic étant passé, les banques centrales s'attendent à une baisse progressive jusqu'à 3,8% en 2025. Le marché spéculé sur la fin des hausses de taux en 2024.

La demande mondiale de caoutchouc naturel s'est affaiblie en 2023 dans un contexte de tensions et d'inquiétudes géopolitiques persistantes et de perspectives économiques faibles. Le conflit prolongé entre la Russie et l'Ukraine et la forte hausse des stocks de caoutchouc en Chine ont mis les marchés d'exportation sous tension.

La production mondiale de caoutchouc naturel a atteint 13,9 millions de tonnes en 2023 (source IRSG), en baisse de 3% par rapport à l'année précédente, et avec un reflux particulièrement marqué chez les deux premiers pays producteurs, la Thaïlande (-8%), et l'Indonésie (-18%), qui représentent désormais 50% des volumes mondiaux produits.

La demande mondiale de caoutchouc naturel, toujours dominée par les besoins de l'industrie pneumatique, est-elle aussi en léger repli de 1% par rapport à 2022, pour d'établir en 2023 à 14,1 millions de tonnes. Offre et demande se sont donc globalement ajustées, sans signe clair à date de bascule vers un déficit d'offre qui pèserait durablement sur les conditions de marché.

Nous notons néanmoins le poids croissant du caoutchouc naturel qui représente en 2023 48% des volumes totaux d'élastomères, et qui s'affirme de plus en plus comme le matériau durable capable de répondre aux exigences techniques et sociétales du marché.

En Afrique, la production de caoutchouc naturel poursuit sa croissance remarquable, et particulièrement en Côte d'Ivoire où en 2023 elle dépasse 1,6 million de tonnes, soit 12% de la production mondiale, en hausse de 25% par rapport à l'exercice précédent.

La République de Côte d'Ivoire est désormais clairement devant le Vietnam et devient le 3ème pays producteur mondial de caoutchouc naturel.

3. Évolution du SICOM 20

Le premier semestre 2023 a vu le cours baisser à un niveau moyen de USD 1,35 le kilogramme contre une moyenne USD 1,54 le kilogramme en 2022.

Sur janvier 2023, le SICOM a brièvement augmenté avec la réouverture de la Chine, le rebond de la demande et la forte hausse des exports chinois.

Toutefois, cette hausse a été de courte durée et dès février le SICOM a entamé une lente baisse jusqu'au mois d'août, où le point bas de USD 1,29 le kilogramme a été touché. Cette baisse s'explique par un ralentissement économique global couplé à un durcissement de la politique monétaire des banques centrales. L'impact a été accentué par les décotes commerciales que les acteurs du caoutchouc ont dû consentir pour écouter leur production dans cette période de faible demande.

Le rebond de l'économie chinoise a lui aussi été de courte durée car les demandes locales et internationales ont rapidement montré des signes de faiblesse. L'activité manufacturière et les investissements domestiques ont aussi baissé. Des stocks importants de caoutchouc de près d'un million de tonnes restant à quai sur les ports chinois ont également contribué à peser sur les cours.

Durant cette période, SAPH a été confrontée à une obligation de pratiquer des décotes sur le prix de vente de ses productions afin de maintenir au maximum l'activité des usines en gardant un niveau de stock raisonnable.

Au deuxième semestre 2023, le marché s'est redressé à un niveau moyen de USD 1,39 le kilogramme, au cours du dernier trimestre, après un léger feu de paille spéculatif en septembre.

La situation s'est ainsi améliorée avec une demande plus soutenue : SAPH a pu améliorer le niveau de prix des ventes en particulier sur le marché européen avec un marché asiatique moins rémunératrice et à la traîne.



II. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL¹

1. Poursuite du conflit Russo-Ukrainien et Marché du Caoutchouc

Les incertitudes économiques liées au conflit armé en cours entre la Russie et l'Ukraine ont laissé les marchés dans l'incertitude tout au long de l'année 2023. Les volumes ne s'en sont pas ressentis car la demande globale est restée stable, alors que nos produits gagnaient des parts de marché. Cependant, les niveaux de stocks élevés dans les ports ont exercé une forte pression sur les prix.

2. Réglementation de l'Union Européenne contre la déforestation (EUDR)

La réglementation de l'Union européenne contre la déforestation (EUDR) est une initiative politique significative créée par l'Union européenne pour lutter contre la déforestation à l'échelle mondiale. Cette réglementation garantit que les produits entrant sur le marché de l'UE ne contribuent pas à la déforestation ni à la dégradation des forêts.

En accord avec la réglementation de l'Union Européenne contre la déforestation (EUDR) dont la date limite de mise en conformité est le 31 décembre 2024, SAPH a mis en place un système robuste qui suit méticuleusement le parcours de notre caoutchouc de la plantation au produit. Ce processus permet de vérifier que le caoutchouc est récolté dans des plantations gérées de manière responsable et durable, sans contribuer à la déforestation ou à la dégradation des écosystèmes forestiers.

III. ENVIRONNEMENT NATIONAL

1. Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)

Le 21 décembre 2022, le Conseil des ministres a adopté un décret portant revalorisation de salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), le faisant passer de XOF 60.000 à XOF 75.000 (soit une hausse de 25%), avec date de prise d'effet le 1er janvier 2023.

La mise en place de cette réforme a eu pour conséquence une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 8% par rapport à 2022.

2. Housse des prix de l'énergie

Les autorités ivoiriennes ont procédé à une révision à la hausse des tarifs d'électricité, d'essence suLes autorités ivoiriennes ont procédé à une révision à la hausse des tarifs d'électricité, d'essence super et de gasoil au cours de l'exercice 2023, les portant respectivement à XOF 73 le kilowattheure (+10%), XOF 875 le litre (+16%) et XOF 715 le litre (+9%).

L'électricité a subi une autre hausse de 10% dès le début de l'année 2024.

3. Interdiction de l'exportation de fond de tasse

Par un communiqué en date du 21 novembre 2023, le Conseil hévéa palmier à huile (CHPH) interdit l'exportation de fond de tasse. Cette décision fait suite à un accroissement des capacités d'usinage en Côte d'Ivoire et vise à garantir l'approvisionnement des usines en matières premières ainsi qu'une transformation locale des produits.

IV. ENVIRONNEMENT INTERNE A LA SOCIETE

1. Inauguration de l'usine de Soubré

Le 26 octobre 2023, SAPH a procédé à l'inauguration de sa nouvelle usine de Soubré en présence du représentant du Ministre du Commerce et de l'Industrie et des autorités locales. Cette usine augmente nos capacités de transformation de 60.000 tonnes (extensible à 120.000 tonnes).

Elle crée 600 emplois directs et indirects dont un minimum de 20% d'emplois féminin ; et offre des opportunités d'affaires pour les entreprises de la ville de Soubré.

2. Acquisition d'une exploitation agricole : Plantation Ballet

En janvier 2023, SAPH a acquis dans la région Agboville, une plantation d'hévéa d'une superficie de 247 hectares, assortie d'un bail emphytéotique permettant d'exploiter cette superficie supplémentaire sur un cycle de production.

3. Certifications

SAPH a validé en 2023 la triple certification intégrée ISO 9001-14001-45001 de l'ensemble de ses sites, et a aussi renouvelé pour la 3ème année consécutive sa certification TOP EMPLOYER qui récompense nos pratiques en matière de gestion du personnel.

4. Contrôles fiscaux et sociaux

SAPH a validé en 2023 la triple certification intégrée ISO 9001-14001-45001 de l'ensemble de SAPH a subi au cours de cet exercice, une vérification sur pièces par l'administration fiscale au titre des exercices 2020 à 2023. Cette vérification qui a porté sur les déclarations de la TVA et de la Taxe Spéciale d'Equipment (TSE) n'a pas encore fait l'objet d'une notification définitive au moment de la publication de ce rapport.

SAPH a également fait l'objet d'un contrôle de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) qui a abouti le 11 avril 2024 à une notification définitive de XOF 32 millions. La notification provisoire de redressement était de XOF 856 millions.

B. SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

I. EVOLUTION DES SUPERFICIES PLANTÉES

Superficie plantée en hectare	2019	2020	2021	2022	2023	Var	% Var
Hévéas - matures	16 957	17 055	17 883	18 056	18 147	91	1%
Hévéas - immatures	5 961	5 961	5 123	4 916	5 054	139	3%
Sous-Total Hévéas	22 918	23 016	23 005	22 971	23 202	230	1%
Palmiers - matures	1 788	2 014	2 131	2 288	2 288	0	0%
Palmiers - immatures	481	255	138	26	26	0	0%
Sous-Total Palmiers	2 269	2 269	2 269	2 314	2 314	0	0%
Total superficies agricoles	25 187	25 285	25 274	25 285	25 516	231	1%

Les superficies plantées progressent de 230 hectares sur 2023. Cette hausse résulte principalement de l'entrée dans le patrimoine de 242 hectares (en production) de la plantation Ballet à Agboville, objet d'un bail emphytéotique.

Notons toutefois que 570 hectares de verger sont entrés en production au cours de l'exercice 2023 sur l'ensemble des sites ; et 782 hectares de plantations arrivées en fin de vie, ont été abattues pour le renouvellement du verger.

II. EVOLUTION DES PRODUCTIONS

Production en tonnes	2019	2020	2021	2022	2023	Var	% Var
Production des champs	32 177	32 375	33 451	35 173	35 552	379	1%
Production achetée	160 576	191 147	211 842	202 047	224 372	22 325	11%
Total matière première	192 753	223 522	245 293	2237 220	259 924	22704	10%
Proportion des achats PV	83%	86%	86%	85%	86%		
Proportion des achats PV	1,90	1,90	1,87	1,95	1,96		

La production de nos plantations reste stable, avec des rendements à l'hectare et à l'homme qui continuent de progresser.

Les achats villageois, qui représentent désormais plus de 85% des volumes globaux, augmentent en revanche de 22.325 tonnes en rapport avec les besoins de nos usines.

Production en tonnes	2019	2020	2021	2022	2023	Var	% Var
Production usinée	187 572	218 024	228 314	220 950	259 820	38 870	18%
Production vendue	182 812	216 238	226 294	224 577	252 087	27 510	12%
Fond de tasse vendue	5 019	3 327	15 529	3 771	0	-3771	-100%

La production usinée progresse de 18% pour s'établir à 259.820 tonnes. Cette hausse est principalement tirée par le démarrage de notre nouvelle usine de Soubré. En effet, cette usine inaugurée le 26 octobre 2023 a usiné 32.000 tonnes de produit au cours de l'exercice.

La production vendue augmente quant à elle de 12% par rapport à 2022, mais reste en retrait comparée à la production usinée. Notons que la consommation mondiale de caoutchouc a chuté de 1,6% en 2023 du fait des incertitudes économiques liées au conflit armé en cours entre la Russie et l'Ukraine.

III. EVOLUTION DES DONNÉES CHIFFRÉES

Chiffres clés en millions XOF	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var	% Var
Chiffre d'affaires	129 855	143 735	158 789	208 794	224 421	206 469	-17 952	-8%
Résultat net	-848	3 375	7 493	20 750	16 701	3 635	-13 065	-78%
Dividendes	2 215	0	0	3 757	10 377	8 357	-2019	-19%
Investissements	11 523	9 055	6 277	14 629	22 486	15 138	-7 348	-33%
Capitaux propres	75 957	79 332	86 825	103 818	110 142	105 420	-4 722	-4%
Ressources stables	95 244	99 540	116 702	126 915	129 155	129 775	620	0%
Trésorerie nette	-16 248	-18 398	-8 355	-15 690	-17 130	-22 756	-5 626	33%

Le chiffre d'affaires 2023 baisse de 8% pour s'établir à XOF 206,469 milliards. Ceci s'explique par une dégradation du prix de vente moyen en rapport avec les cours du caoutchouc sur le marché international et des décotes pratiqués ; les volumes vendus se sont améliorés par rapport à 2022 (23.740 tonnes en plus) et ont permis d'atténuer l'effet prix.

L'activité caoutchouc est restée profitable. En prenant en compte les éléments non récurrents (indemnisation d'assurance) et l'activité Palmier, le résultat de SAPH s'établit à XOF 3,635 milliards contre 16,701 milliards en 2023.

La SAPH poursuit également sa politique d'investissement avec la réhabilitation de son verger, l'amélioration de ses infrastructures sociales et le développement de son outil industriel.

La baisse des capitaux propres est liée au résultat de l'exercice et à la distribution de dividendes ; et le relèvement des ressources stables est la conséquence de l'emprunt obtenu en fin de semestre pour le financement de nos investissements.

C. ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

En millions XOF

COMPTE DE BILAN	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1	Var	% Var
		a	b	(a-b)	(a-b)/b
LIBELLES					
Capital	13	14 594	14 594	0	0%
Primes liées au capital social	13	233	233	0	0%
Réserves indisponibles	14	2 919	2 919	0	0%
Réserves libres	14	50 410	50 410	0	0%
Report à nouveau (+ ou -)	14	24 980	16 637	8 343	50%
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		3 635	16 701	-13 065	-78%
Provisions réglementées	15	8 649	8 649	0	0%
Emprunts et dettes financières diverses	16	21 726	16 990	4 736	28%
Dette de location-acquisition	16	2 133	1 841	292	16%
Provisions pour risques et charges	16	495	180	315	175%
Trésorerie nette	20	22 756	17 130	5 626	33%
TOTAL CAPITAUX DISPONIBLES		152 531	146 285	6 247	4%
Immobilisations incorporelles	3	13 189	12 885	304	2%
Immobilisations corporelles	3	195 646	174 598	21 048	12%
Immobilisations financières	4	936	765	171	22%
Avances & acomptes sur immobilisations	3	328	8 747	-8 419	-96%
Amortissements, dépréciations des immobilisations	3	-98 398	-90 645	7753	9%
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES		111 702	106 350	5 352	5%
Matières premières	6	25 684	26 151	-466	-2%
En-cours plants	6	1 598	1 047	551	53%
Produits fabriqués	6	15 846	10 994	4 852	44%
Marchandises et autres approvisionnements	6	9 763	9 019	744	8%
Provisions et dépréciations sur stocks	6	-995	-809	186	23%
TOTAL STOCKS NETS		51 896	46 401	5495	12%
Fournisseurs avances versées	17	132	938	-806	-86%
Clients	7	14 878	18 901	-4 023	-21%
Personnels débiteurs	8	456	240	216	90%
Etat et collectivités publiques	8	5 725	4 984	741	15%
Associétés et groupes	8	0	0	0	0%
Autres créances	8	168	118	50	42%
Ecart de conversion - Actif	12	0	0	0	0%
TOTAL DEBITEURS		21 358	25 180	-3 821	-15%
Clients, avances reçues	7	0	-153	-153	-100%
Fournisseurs d'exploitation	17	-25 334	-19 709	5 625	29%
Dettes sociales	18	-4 818	-4 119	699	17%
Dettes fiscales	18	-1 995	-7 239	-5 244	-72%
Autres dettes	19	-278	-426	-147	-35%
Ecart de conversion - Passif	12	0	0	0	0%
TOTAL CREDITEURS		-32 425	-31 646	779	2%
TOTAL GENERAL		152 531	146 285	6 247	4%

En millions XOF

COMPTE DE RESULTAT	(1)	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1	Var	% Var
			a	b	(a-b)	(a-b)/b
LIBELLES						
Ventes de produits finis - caoutchoucs	+ 21	195 904	212 516	-16 612	-8%	
Ventes de marchandises - caoutchoucs	+ 21	0	2 429	-2 429	-100%	
Ventes de produits finis - autres	+ 21	6 428	5 497	931	17%	
Travaux, services vendus, autres produits	+ 21	4 138	3 980	158	4%	
CHIFFRE D'AFFAIRES			206 469	224 421	-17 952	-8%
Production stockée (ou déstockage)	-/+ 6	5 404	-2 491	7 895	317%	
Production immobilisée	21	2 977	3 139	-162	-5%	
Autres produits	+ 21	4 746	1 122	3 625	323%	
Transferts de charges d'exploitation	+ 12	586	532	55	10%	
TOTAL PRODUITS			220 183	226 723	-6 540	-3%
Achats de matières premières - marchandise	- 22	0	-1 941	-1 941	-100%	
Achats de matières premières et fournitures liées	- 22	-112 047	-114 838	-2 791	-2%	
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+ 6	-466	5 068	5 535	109%	
Autres achats	- 22	-26 213	-26 296	-83	0%	
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+ 6	754	2 386	1 632	68%	
Transports	- 23	-3 975	-3 292	683	21%	
Services extérieurs	- 24	-20 399	-18 213	2 186	12%	
Impôts et taxes	- 25	-10 213	-8 677	1 536	18%	
Autres charges	- 26	-2 985	-2 147	838	39%	
VALEUR AJOUTEE			44 640	58 774	-14 134	-24%
Charges de personnel	- 27	-27 530	-23 982	3 548	15%	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			17 110	34 791	-17 682	-51%
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+ 28	524	116	408	353%	
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	- 3C&28	-10 282	-8 624	1 659	19%	
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 351	26 283	-18 932	-72%
Revenus financiers et assimilés	+ 29	216	8	208	2554%	
Reprises de provisions et dépréciations financières	+ 28	0	0	0	0	
Frais financiers et charges assimilées	- 29	-2 919	-2 279	641	28%	
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	- 3C&28	0	0	0	0	
RESULTAT FINANCIER			-2 703	-2 270	-432	-19%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			4 648	24 013	-19 364	-81%
Produits des cessions d'immobilisations	+ 3D	41	61	-20	-32%	
Autres Produits HAO	+ 30	16	6	10	159%	
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 3D	-32	-571	-538	-94%	
Autres Charges HAO	- 30	-2	0	2	0	
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES			24	-503	527	-105%
Participation des travailleurs	- 30	0	0	0	0	
Impôts sur le résultat	-	-1 037	-6 809	-5 772	-85%	
RESULTAT NET			3 635	16 701	-13 065	-78%

(1) (+/-) : Solde débiteur «(+)», solde créditeur «(+)»

NOTE 3. LES IMMOBILISATIONS

Rubriques Investissements bruts	2023	2022	Augment	Diminut	Reclas
Investissements incorporels	13 189	12 885	304	0	0
Terrains	970	970	0	0	0
Investissements agricoles	68 619	67 295	2 349	-648	87
Batiments - Constructions	45 081	42 993	150	-24	958
Materiel et outillage industriel	37 306	30 573	2 226	-80	4 587
Materiel et mobilier de bureau	2 487	2 270	195	-1	23
Materiel de transport	2 206	2 097	231	277	141
Biens pris en location-acquisition	4 080	2 874	2 178	-973	0
Installation et agencement	13 976	12 646	968	0	362
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours autres	20 921	12 880	5 781	0	2 260
Avances et acomptes s/immo. Corp.	328	8 747	-1	0	-8 418
Prêts, cautionn. & aut. Créesances	936	765	757	-585	0
Prêts au personnel					
Total des investissements bruts	210 099	196 995	15 138	-2 034	0

a. Les immobilisations incorporelles

Les investissements incorporels sont de XOF 13,189 milliards en 2023. Ils sont constitués principalement par l'ERP SAP et un fonds commercial hérité de la fusion avec ex-SALBE en janvier 2007, pour une valeur brute respectivement de XOF 4,236 milliards et XOF 8,649 milliards.

La SAPH a bénéficié d'une dérogation de l'administration fiscale pour l'amortissement du fonds de commerce sur une période de cinq années à compter du 1er janvier 2008. Ces amortissements sont arrivés à leur terme au 31 décembre 2012 et sont enregistrés au passif du bilan pour un montant équivalent.

Au cours de l'exercice 2023, SAPH a investi XOF 304 millions dans les immobilisations incorporelles, principalement dans une version plus récente de son ERP pour une migration prévue à la fin du premier trimestre 2024.

b. Les immobilisations corporelles – non agricoles

Les investissements corporels non agricoles réalisés au cours de l'exercice sont de XOF 127,355 milliards à fin 2023 et représentent 61% des valeurs brutes de l'ensemble des investissements de SAPH. Ils sont majoritairement constitués de nos unités de production.

Les investissements corporels non-agricoles réalisés sur l'exercice sont de XOF 11,728 milliards, en recul de XOF 6,664 milliards par rapport à 2022. Ils ont surtout porté sur :

- Poursuite des investissements de l'unité industrielle de Soubié inaugurée en octobre 2023
- L'acquisition du verger de la plantation Ballet (252 hectares à Agboville)
- La poursuite de la remise aux normes sécurités incendie (Touah et Bettié)
- Les investissements de maintien de nos outils de production
- Le renouvellement de notre parc roulant et la mise à niveau des infrastructures sociales

c. Les immobilisations corporelles – agricoles

Les investissements corporels agricoles sont constitués principalement de plantations d'hévéas et portent sur le renouvellement du verger. Les investissements bruts augmentent de XOF 1,702 milliards nets pour s'établir à XOF 68,619 milliards à fin 2023. Cette hausse est en rapport avec l'entretien des jeunes parcelles sur l'ensemble de nos sites de production.

Il est à noter que les investissements agricoles font l'objet d'une dépréciation pour XOF 205 millions. Cette dépréciation porte sur 131 hectares de notre concession de Dabou à cause d'un litige foncier qui oppose la SAPH aux communautés riveraines.



d. Les amortissements

Rubriques amortissements	2023	2022	Augment	Diminut	Reclas
Investissements incorporels	-4 194	-4 194	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Investissements agricoles	-23 622	-23 089	-1 639	1 106	0
Batiments - Constructions	-25 803	-23 519	-2 284	0	0
Materiel et outillage industriel	-28 264	-25 549	-2 797	80	0
Materiel et mobilier de bureau	-2 482	-2 015	-466	1	0
Materiel de transport	-2 880	-2 417	-560	228	0
Biens pris en location-acquisition	-518	-132	-132		
Installation et agencement	-10 339	-9 063	-1 276	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours autres	0	0	0	0	0
Avances et acomptes s/immo. Corp.			0		
Prêts, cautionn. & aut. Créesances			0		
Prêts, cautionn. & aut. Créesances			0		
Total des amortissements	-98 103	-90 365	-9 155	1 416	0

La SAPH pratique le mode d'amortissement linéaire qui se fait sur la durée de vie de ses actifs immobilisés. Elle travaille avec la collaboration de ses équipes techniques à la définition d'une durée d'utilité pour toutes les acquisitions neuves.

Le cumul des amortissements s'établit à XOF 98,103 milliards à fin 2023 ; soit une hausse nette des amortissements de XOF 723 millions comparé à 2022.

Le cumul d'amortissement des actifs sortis représente XOF 1,416 milliard au cours de cet exercice est relatif principalement au renouvellement du verger.

e. Les plus ou moins-values de cession

Plus ou moins value de cession	Valeur Brute	Amort Pratiqués	VNC	Prix de cessions	+/- value de cession
Investissements incorporels	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Investissements agricoles	1 113	1 106	6	-6	
Batiments - Constructions	24	0	24	-24	
Materiel et outillage industriel	80	80	0	0	0
Materiel et mobilier de bureau	1	1	0	0	0
Materiel de transport	230	228	2	41	39
Biens pris en location-acquisition		0		0	0
Installation et agencement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours autres	0	0	0	0	0
Avances et acomptes s/immo. Corp.	0	0	0	0	0
Prêts, cautionn. & aut. Créesances	0	0	0	0	0
Prêts au personnel	0	0	0	0	0
Total des plus ou moins values de cessions	1 449	1 416	32	41	9

La plus-value de cession de XOF 9 millions constatée au cours de l'exercice 2023.

NOTE 4. LES INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Investissements financiers	2022	2022	Augment	Diminut	Reclas
Autres créances ratt à des participat. > 1 an	12	12	0	0	0
Prêts, cautionnements et autres créances > 1 an	924	753	757	-585	
Prêts au personnel > 1 an	0	0	0	0	0
Total des investissements financiers	936	765	757	-585	0

Les investissements financiers sont constitués des participations que détient la SAPH sur le Centre National de Recherche Agronomique - CNRA pour XOF 12 millions ; des dépôts et cautionnement pour XOF 838 millions et des prêts divers pour XOF 43 millions.

Au cours de cet exercice, les investissements financiers connaissent une hausse de XOF 757 millions sur les liée principalement aux dépôts et cautionnements. La baisse quant à elle est principalement dû au reclassement des avances du personnel inférieur à un an en bas de bilan.

Il est à noter que les investissements financiers font l'objet d'une dépréciation pour XOF 76 millions. Cette dépréciation porte sur les dépôts et cautionnements.

NOTE 6. LES ACTIFS STOCKÉS

a. Les matières premières

En millions XOF

STOCK NON USINE	2023	2022	Variation Valeur	Variation %	Effet Prix/Qté
Valeur de la matière première - en XOF	25 684	26 151	-466	-2%	-466
Quantités - Tonnes	48 846	48 734	112	0%	59
Prix par kilogramme	525,83	536,60	-10,78	-2%	-525

Le stock de matières est valorisé au coût moyen pondéré calculé de façon périodique. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière des conditions du marché et des coûts internes de production.

Le niveau de stock de matières premières évolue très peu comparé à 2022. La variation à la baisse constatée sur l'exercice de XOF 466 millions est à mettre en rapport avec la baisse du prix unitaire moyen de XOF -10,78 le kilogramme, en rapport avec la baisse du prix moyen du Sicom.

b. Les produits finis caoutchouc

En millions XOF

STOCK USINE	2023	2022	Variation Valeur	Variation %	Effet Prix/Qté
Valeur du produit fini - en XOF	15 846	10 994	4 852	44%	4 852
Quantités - Tonnes	23 977	16 431	7 545	46%	4 987
Prix par kilogramme	660,89	669,06	-8,17	-1%	-134

Le stock de produits finis est valorisé au coût moyen pondéré calculé de façon périodique. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière du coût matière et des coûts internes de production.

Le stock de produits finis s'établit à 23.977 tonnes à fin 2023, soit une hausse de 7.545 tonnes par rapport à 2022.

La hausse de la valeur stock de produits finis est de XOF 4,852 milliards est due principalement à l'effet des volumes stockés.

c. Les marchandises et autres approvisionnements

Le stock de plaquette ou billon de bois est valorisé au coût moyen pondéré. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière des conditions du marché et des coûts internes de production. Pour ce stock, SAPH a fait le choix de l'inventaire intermittent. En revanche, le stock de matières consommables est valorisé au coût moyen pondéré après chaque entrée et fait l'objet d'un inventaire permanent.

Les autres matières stockées incluent également le stock de plants en-cours. Au cours de cet exercice, ces stocks sont en hausse de XOF 1,296 milliards (dont XOF 551 millions de pépinières).

Une partie de ce stock fait l'objet d'une dépréciation de XOF 995 millions. Il s'agit du stock obsolète et du stock à rotation lente.

NOTE 7. LES CLIENTS

a. Les clients

En millions XOF

Clients	2023	2022	Variation Valeur	Variation %
Clients	1 288	1 876	-588	-31%
Clients - Groupe	12 644	16 175	-3 531	-22%
Clients, État et Collectivités publiques	580	321	259	81%
Créances douteuses	150	1 359	-1 208	-89%
Clients, factures à établir	366	716	-350	-49%
Dépréc cptes clients - Créances douteuses	-150	-1 546	1 395	-90%
Total Clients	14 878	18 901	-4 023	-21%

Le solde net des créances clients s'établit à XOF 14,878 milliards à fin décembre ; soit une baisse nette de XOF 4,023 milliards. Ce recul se justifie par les délais clients en baisse sur 2023.

NOTE 8. LES AUTRES CRÉANCES

En millions XOF

Autres créances	2023	2022	Variation Valeur	Variation %
Personnels débiteurs	530	296	234	79%
Etat et collectivités publiques	5 799	5 248	551	10%
Associés et groupes	0	0	0	0%
Autres créances	168	146	22	15%
Provisions pour risques à court terme	-148	-349	200	57%
Total autres créances	6 349	5 342	1 007	19%

a. Le personnel débiteur

Le personnel débiteur s'établit à XOF 530 millions à fin décembre 2023 et enregistre les avances et acomptes aux personnels. La hausse constatée sur l'exercice provient notamment du reclassement des créances à plus d'un an initialement en immobilisations financières en 2022.

b. Les autres créances

Les créances diverses s'établissent à XOF 168 millions à fin 2023 et sont constituées majoritairement des charges constatées d'avance.

c. L'Etat et les Collectivités Publiques

Le compte Etat et Collectivité Publique enregistre le crédit de TVA soumis à remboursement. Ce crédit fait l'objet de procédure de remboursement auprès de la Régie dédiée au remboursement des crédits de TVA. SAPH bénéficie, à cet effet, de la procédure accélérée de remboursement prévue par l'art.382 bis du CGI (code général des impôts).

Le compte Etat et collectivité publique est en hausse de XOF 551 millions au cours de cet exercice. Il est à noter que les remboursements reçus de la Régie, au cours de l'exercice, au titre du crédit de TVA sont de XOF 5,891 milliards.

d. Les provisions sur les autres créances

Les provisions pour dépréciations des créances baissent de XOF 200 millions pour s'établir à XOF 148 millions à fin 2023. Cette baisse traduit la reprise de provision concernant les rejets d'une partie du crédit de TVA, devenue sans objet.

NOTE 12. LES TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges enregistrent principalement le transfert des avantages en nature dans les comptes du personnel. Ces transferts de charges représentent à fin 2023, XOF 586 millions.

NOTE 13. LE CAPITAL SOCIAL

Capital social	2023	2022	Hausse	Baisse	Reclas
Capital social	14 594	14 594			
Primes d'émission, de fusion, d'apport.	233	233			
TOTAL CAPITAL SOCIAL	14 827	14 827	0	0	0

Le capital social de XOF 14,594 milliards est constitué de 25.558.005 d'actions entièrement libérées d'une valeur unitaire de XOF 571.

Les actions sont réparties comme suit :

Répartition capital SAPH au 31.12.2022					
Actionnaires	Stable		Flottant		Total
	Nbre Titres	% Titres	Nbre Titres	% Titres	Nbre Titres % Titres
SIPH	7 619 775	29,81%	9 815 539	38,40%	17 435 314 68,22%
Michelin	2 527 330	9,89%	2 073 110	8,11%	4 600 440 18,00%
Autres porteurs	206 870	0,81%	3 315 381	12,97%	3 522 251 13,78%
Total	10 353 975	40,51%	15 204 030	59,49%	25 558 005 100,00%

Source Sogebourse

NOTE 14. LES RESERVES

En millions XOF	2023	2022	Hausse	Baisse	Reclas
Réserves					
Réserves indisponibles	2 919	2 919	0		
Réserves libres	50 410	50 410	0		
Report à nouveau (+ ou -)	24 980	16 637	8 343		
TOTAL RESERVES	78 309	69 966	8 343	0	0

Les réserves indisponibles sont dotées dans la limite de 10% du résultat distribuable ; elles cessent d'être obligatoires lorsque le montant des réserves atteint 20% du capital social. SAPH a atteint cette limite et ne dote plus cette réserve.

A l'issue de l'AGO des actionnaires du 12 juin 2023, il a été décidé de porter dans la rubrique « report à nouveau » le bénéfice non distribué de XOF 8,343 milliards de l'exercice 2022 ; portant ainsi les « reports à nouveau » à XOF 24,980 milliards.

NOTE 15. LES PROVISIONS REGLEMENTÉES

Les provisions réglementées sont la conséquence d'une dérogation de l'administration fiscale pour l'amortissement d'un fonds de commerce sur une période de cinq années à compter du 1er janvier 2008.

Ce goodwill est hérité de la fusion avec ex-SAIBE en janvier 2007 pour une valeur de XOF 8.649 millions ; il est enregistré dans les actifs immobilisés de la SAPH.

NOTE 16. DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILÉES

a. Les dettes financières

Rubriques dettes financières	2023	2022	Hausse	Baisse	Reclas
CMT 10 milliards XOF	10 000	0	10 000		
CMT 7 milliards XOF	0	3 379		3 379	
Autre emprunt - Group	11 298	13 520		2 223	
Emprunt équivalent de crédit-bail	2 141	1 841	1 264	973	
Cautionnements reçus	3	3			
Intérêts courus	425	88	337		
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	23 867	18 832	11 602	6 574	0

SAPH a contracté des emprunts qui se présentent comme suit à fin décembre 2023 :

i. Un emprunt de 10 milliards

Contracté en novembre 2023 auprès de la BNI (Banque Nationale d'Investissement) pour une période de soixante mois avec un différé partiel de 6 mois en capital. Cet emprunt vise à financer une partie des investissements 2023 de SAPH.

ii. Un emprunt de 7 milliards

Souscrit en fin d'année 2019 auprès de la BNI pour une période de soixante mois avec un différé de 6 mois. Le prêt est destiné au financement des investissements de SAPH. Les garanties portent sur les gages donnés sur les matériels acquis à hauteur de Sept milliards et une délégation d'assurance multirisque professionnelle sur le matériel à gager.

Le solde de ce prêt de XOF 7 milliards, soit 3,379 milliards de XOF, a été remboursé par anticipation au cours de l'exercice.

iii. Un emprunt de 24 millions d'euros (XOF 15,743 milliards)

Contracté en novembre 2020 auprès de SIPH (Société Internationale de Plantation d'Hévéas) pour une période de dix ans, cet emprunt a servi au financement de la construction de la nouvelle usine de traitement de caoutchouc naturel, et au financement des investissements Agro-Industriel ou autres dépenses d'investissements.

SAPH a remboursé au cours de cet exercice XOF 2,223 milliards du capital emprunté, portant ainsi le capital restant à XOF 11,298 milliards à fin décembre 2023.

iv. Ouverture d'une ligne de financement par crédit-bail

Négociée auprès de la SIB pour le financement du matériel roulant, une ligne de crédit de XOF 1 milliard par an a été ouverte pour SAPH. La durée du crédit est de 36 mois ou 60 mois en fonction du type du matériel roulant financé. L'encours à fin décembre 2023 s'élève à XOF 2,141 millions.

v. Échéances des emprunts

Les échéances des emprunts sont de XOF 4,916 milliards et de XOF 18,176 milliards respectivement sur les exercices 2024 et sur les cinq prochains exercices à partir de 2025.

Rubriques dettes financières	2023	Année [0 - 1]	Année [1 - 5]	Année [5 - 10]
CMT 10 milliards XOF	10 000	954	9 046	
Autre emprunt - Group	11 298	2 223	8 304	772
Emprunt équivalent de crédit-bail	2 141	1 314	826	
Autre dettes financières	429	425	3	
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	23 867	4 916	18 176	775

b. Les provisions pour risques

Rubriques provisions	2023	2022	Hausse	Baisse	Reclas
Provisions pour litige	275	180	261	166	
Provisions pour impôts	220	0	220		
TOTAL DES PROVISIONS	495	180	481	166	

Les provisions s'établissent à XOF 495 millions à fin 2023 et sont constituées des litiges sociaux pour XOF 275 millions et des risques fiscaux qui sont la conséquence de notifications reçues à la suite de contrôles CNPS et DGI pour XOF 220 millions.

c. Les engagements retraites et avantages assimilés

SAPH a souscrit aux actifs de régimes de retraite auprès de la compagnie d'assurance ALLIANZ CI. Il s'agit d'un contrat de gestion du fonds collectif des indemnités de fin de carrière. Ce fonds collectif est alimenté par les cotisations versées annuellement par l'entreprise (provision pour IFC) et les produits financiers générés par ledit fonds (intérêt et participation bénéficiaires). En cas de départ à la retraite ou de licenciement collectif, Allianz verse à l'entreprise le montant à verser aux salariés.

Le montant des engagements retraite de XOF 3,611 milliards à fin 2022, a été porté à XOF 3,921 milliards à fin décembre 2023.

NOTE 17. LES FOURNISSEURS D'EXPLOITATIONS

Fournisseurs	2023	2022	Variation Valeur	Variation %
Fournisseur Hors Groupe	10 040	5 919	4 122	70%
Fournisseurs Plantations PV	6 716	3 510	3 206	91%
Fournisseurs Groupe	882	2 397	-1 515	-63%
Fournisseurs, Factures non parvenues	7 145	7 874	-729	-9%
Fournisseurs, retenues de garantie	550	8	542	6473%
Total fournisseurs	25 334	19 709	5 625	29%

Le poste fournisseurs d'exploitation progresse de XOF 5,625 milliards pour s'établir à XOF 25,334 milliards à fin décembre 2023 et résulte de la hausse de l'activité.

NOTE 18. LES DETTES SOCIALES ET FISCALES

a. Les dettes sociales

En millions XOF	Dettes sociales	2023	2022	Variation Valeur	Variation %
	Personnel, rémunérations dues	6	10	-3	-32%
	Personnel, Organ.sociaux rattachés à l'entrep.	53	16	37	233%
	Personnel, Dettes prov congés & gratif à payer	4 122	3 509	614	17%
	Sécurité sociale	381	333	48	14%
	Charges sociales sur congés & gratif à payer	255	252	3	1%
	Total fournisseurs	4 818	4 119	699	17%

Les dettes sociales s'établissent à XOF 4,818 milliards à fin décembre 2023 et sont constituées principalement des provisions pour congé et des provisions pour gratification.

b. Les dettes fiscales

La dette fiscale baisse de XOF 5,244 milliards en 2023 pour s'établir à XOF 1,995 milliard. Elle est liée principalement à l'impôt sur le bénéfice en baisse sur l'exercice.

NOTE 19. LES AUTRES DETTES

Les autres dettes s'établissent à fin 2023 à XOF 278 millions et enregistrent les dividendes à payer et des opérations en cours de traitement.



NOTE 20. LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En millions XOF

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

LIBELLES		EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
Trésorerie nette au 1er janvier			
(Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	-17 130	- 15 690
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		13 110	25 519
- Variation des stocks		-5 495	- 4 866
- Variation des créances		3 821	6 052
+ Variation du passif circulant (1)		779	8 788
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	B	12 215	35 493
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-304	- 41
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-14 077	- 21 995
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-757	- 450
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		41	61
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		585	13
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	C	-14 511	- 22 412
Flux de trésorerie disponible		-2 297	13 081
+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
- Dividendes versés		-8 357	- 10 377
+ Emprunts		11 264	1 196
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-6 237	- 5 341
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	F	-3 330	- 14 521
RESULTAT D'EXPLOITATION	G	-5 626	- 1 440
Trésorerie nette au 31 décembre 2023	H	-22 756	- 17 130
Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N			

L'activité génère une capacité d'autofinancement globale (CAFG) de XOF 13,110 milliards en baisse par rapport à 2022 (XOF 25,519 milliards). La dégradation de la capacité d'autofinancement globale est la conséquence de la baisse du résultat net dégagé au cours de l'exercice dans un contexte chute des cours et d'une morosité de la demande.

Le flux de trésorerie dégagé par l'activité opérationnelle s'établit à XOF 12,215 milliards avec la décrue du BFR (XOF 895 millions) ; insuffisant pour ses dépenses d'investissements qui s'élèvent à XOF 14,511 milliards au cours de l'exercice.

Après une distribution de dividendes de XOF 8,357 milliards, le remboursement de XOF 6,237 milliards de financement court et moyen termes, et le tirage de XOF 11,264 milliards de nouvelles lignes

(XOF 10,000 milliards de financement de ses investissements et XOF 1,264 milliard de ligne de crédit-bail), la trésorerie nette est XOF 22,756 milliards, en retrait de XOF 5,626 milliards.

La dette nette de la société s'élève à XOF 46,616 milliards contre XOF 35,962 milliards en 2022. Elle représente 44% des fonds propres contre 33% en 2022.

Variation des crédits court terme

En millions XOF

Crédits spots	Taux Var/Fixe	Ouverture 2022	Clôture 2023	Variation
SGBCI	Fixe	4 500	4 500	0
SIB	Fixe	2 500	2 500	0
BACI	Fixe	2 000	2 000	0
BOA	Fixe	3 000	2 000	-1 000
BICICI	Fixe	3 000	5 000	2 000
ECOBANK	Fixe	5 000	8 000	3 000
NSIA BANQUE	Fixe	0	2 000	2 000
STANDARD CHARTERED	Fixe	1 000	0	-1 000
STANDARD CHARTERED	Fixe	0	5 000	5 000
BNI	Fixe	2 000	2 000	0
Total crédits spots		23 000	33 000	10 000

Les crédits spots progressent de XOF 10,000 milliards par rapport à 2022

NOTE 21. LES PRODUITS D'EXPLOITATION

1. Ventes et Chiffre d'Affaires

En millions XOF

CHIFFRE D'AFFAIRES	2023	2022	Variation Valeur	Variation %
Produits du caoutchouc PF	195 904	212 516	-16 612	-8%
Produits du caoutchouc FDT		2 429	-2 429	-100%
Produits de palmiers	5 277	4 572	705	15%
Autres produits agricoles (bois, plants, pièges)	1 151	925	226	24%
Articles magasins	249	456	-207	-45%
Prestations	3 889	3 524	365	10%
Total chiffres d'affaires	206 469	224 421	-17 952	-8%

a. Chiffre d'affaires caoutchouc

En millions XOF	2023	2022	Variation Valeur	Variation %	Effet Prix/Qté
CHIFFRE D'AFFAIRES CAOUTCHOUCS	2023	2022			
Chiffre d'affaires - millions XOF	195 904	214 944	-19 041	-9%	-19 041
Quantités vendues - Tonnes	252 087	228 348	23 740	10%	18 449
Prix vente / kg	777	941	-164	-17%	-37 489

Le chiffre d'affaires caoutchouc de l'exercice s'élève à XOF 195,904 milliards en retrait de XOF 19,041 milliards (-9%) par rapport à 2022.

Cette baisse du chiffre d'affaires résulte d'un effet prix de -37,489 milliards (le prix moyen de vente ayant diminué de 17% par rapport à 2022), compensée par un effet volume de 18,4 milliards grâce à une croissance des ventes de 23 740 tonnes par rapport à 2022, dopée par l'ouverture de l'usine de Soubéré en octobre 2023.

b. Ventes des autres produits finis (palmier et bois)

Le chiffre d'affaires des autres produits finis agricoles connaît une hausse de XOF 931 millions. Il est principalement porté par la vente de CPO.

SAPH a en effet conclu au cours du premier trimestre 2022, un contrat de sous-traitance pour la transformation de sa production de régime de palme en huile (CPO) avec la société PALMCI. Cette hausse du chiffre d'affaires CPO correspond à une augmentation de la production d'huile de palme (8.323 tonnes en 2023 contre 6.932 tonnes en 2022) liée à l'accroissement du volume de régimes transformés.

c. Les travaux, services vendus et autres produits

Les travaux et services vendus enregistrent les prestations d'encadrements aux planteurs privés et au FIRCA ; les formations et les prestations diverses. Ils progressent très peu au cours de cette année.

2. LA PRODUCTION IMMOBILISÉE

La production immobilisée enregistre le transfert des travaux de production d'immobilisation agricole et de production non-agricole.

La baisse observée au cours de cette année traduit surtout la fin de la capitalisation des charges d'intérêts avec l'achèvement des travaux de l'usine de Soubéré.

3. LES AUTRES PRODUITS

Cette rubrique enregistre au cours de cet exercice XOF 4,746 milliards constituée principalement d'indemnités d'assurance reçue pour XOF 2,740 milliards relativement aux incidents de Rapides-Grah et Toukah ; et de la reprise de la provision sur créances douteuses à la suite d'un abandon de créances approuvé par le Conseil pour XOF 1,244 milliard. Le reste de la variation est constitué des ajustements de provisions sur les créances (rejet de TVA et clients) devenues sans objet et des créances diverses prescrites (suspens bancaires).

NOTE 22. LES ACHATS DE MATIÈRES ET FOURNITURES

a. Achat de caoutchouc

En millions XOF	ACHATS DE CAOUTCHOUC PV	2022	2021	Variation Valeur	Variation %	Effet Prix/Qté
Achat PV - millions XOF	112 047	116 778		-4 732	-4%	-4 732
Quantités achetées - Tonnes	224 372	202 047		22 325	11%	11 149
Prix d'achat par kilogramme	499	578		-79	-14%	-15 880

Les achats de caoutchouc aux planteurs villageois baissent de XOF 4,732 milliards en 2023 pour s'établir à XOF 112,047 milliards à fin décembre.

Le volume des achats de caoutchouc a progressé de 22 325 tonnes, permettant à SAPH d'optimiser ses capacités d'usinage. La baisse des cours a cependant entraîné une baisse de la valeur de ces achats de XOF 15,880 milliards.

b. Les autres achats

Les autres achats restent quasi-stables sur 2023 par rapport à décembre 2022. Ils masquent toutefois des hausses et des baisses qui trouvent principalement leurs explications ci-dessous :

- La baisse significative des achats de matières consommables de XOF 1,629 milliards en relation avec la chute du prix observée sur le marché au cours de l'exercice pour l'acide phosphorique et l'engrais (impact prix XOF -1,116 milliards) mais aussi grâce à une baisse globale des volumes consommés pour les produits phytosanitaires, l'acide phosphorique et le SHA (Impact volume XOF -411 millions). Notons que ces consommables avaient vu leurs prix flamber avec le début de la crise en Ukraine. Pour anticiper un risque de pénurie SAPH avait constitué un stock suffisant au cours du second semestre 2022, pour garantir la poursuite de son activité.

- La hausse des charges d'électricité de XOF 807 millions, consécutive au relèvement du tarif du kilowattheure sur le second semestre de l'exercice (XOF +110 millions) d'une part ; et à la hausse de l'activité (XOF +697 millions) d'autre part.

- La hausse des fournitures magasins de XOF 297 millions due aux consommations de pièces de rechanges pour les travaux de maintenance/révisions de nos unités de production.

■ La hausse des matières combustibles de XOF 212 millions en 2023 masque la chute du prix du gaz (l'impact prix XOF -894 millions) et la hausse du prix de carburant (impact prix XOF 185 millions). La consommation de matières combustibles augmente sur la période en phase avec la hausse de la production usinée (impact volume XOF +930 millions).

■ La hausse du coût des emballages de XOF 189 millions provient de l'augmentation des volumes de palettes bois sur l'exercice du fait de la hausse de l'activité.

NOTE 23. LES TRANSPORTS

En millions XOF

Transport	2023	2022	Variation Valeur	Variation %
Transports sur ventes	434	186	248	134%
Transports du Personnel	5	8	-3	-33%
Transports de plis	8	9	-1	-9%
Autres - transports	3 528	3 090	438	14%
TOTAL	3 975	3 292	683	21%

Les frais de transport augmentent de XOF 683 millions par rapport à décembre 2022 et sont en rapport avec la hausse des quantités vendues et des frais de transport au port des produits.



NOTE 24. LES SERVICES EXTÉRIEURS

a. Services extérieurs

En millions XOF

Services extérieurs	2023	2022	Variation Valeur	Variation %
Sous traitance Générale	2 891	2 660	231	9%
Locations et charges locatives	1 503	1 202	301	25%
Redevances Crédit-bail et contrats assimilés	239	232	7	3%
Entretien et réparations	2 470	2 454	16	1%
Assurances	410	251	159	63%
Études et recherches	3	7	-4	-57%
Publicité, publications, relations publiques	310	277	33	12%
Télécommunications	322	240	82	34%
TOTAL	8 147	7 322	824	11%

Les services extérieurs sont en hausse de XOF 824 millions et proviennent essentiellement :

- La croissance de notre activité de transformation de graine de palme en huile de palme brute pour XOF 231 millions.
- La hausse des locations des palettes plastiques, conséquence de la perte de palettes louées à la suite de l'incident survenu à Rapides Grah.
- La hausse des primes d'assurance, notamment de l'assurance globale dommage en rapport avec l'évolution des capitaux assurés à la suite de l'entrée dans le périmètre de l'unité industrielle de Soubéré.



b. Autres services extérieurs

En millions XOF

Autres services extérieurs	2023	2022	Variation Valeur	Variation %
Frais bancaires	762	494	268	54%
Rémunérations d'intermédiaires et conseils	8 870	7 611	1 259	17%
Frais de Formation du personnel	324	762	-439	-58%
Redevances pr brevets, licences, cessions, drt sim.	313	206	107	52%
Cotisations	27	28	-1	-5%
Personnel détaché ou prêté à l'entreprise	0	0	0	0%
Autres charges externes	1 957	1 789	168	9%
TOTAL	12 252	10 891	1 361	13%

Les autres services extérieurs augmentent de XOF 1,361 milliards et se traduisent par :

- les frais bancaires en hausse de XOF 268 millions, liés aux paiements des fournisseurs étrangers et au paiement des dividendes au cours de l'exercice.
- la rémunération des intermédiaires et conseils qui progressent de XOF 1,259 milliard et s'expliquent principalement par la rémunération des transitaires en lien avec la hausse des volumes de vente. Notons toutefois que les difficultés d'embarquements au cours de l'exercice génèrent des coûts supplémentaires de stockages dans les magasins extérieurs et de prestacking des conteneurs vides ;
- les frais de formation du personnel baissent de XOF 439 millions par rapport à 2022.

NOTE 25. LES IMPÔTS ET TAXES

En millions XOF

Impôts et Taxes	2023	2022	Variation Valeur	Variation %
Impôts fonciers et taxes annexes	785	705	80	11%
Patentes, licences et taxes annexes	628	508	120	24%
Taxes sur appointements et salaires	764	751	13	2%
Taxes d'apprentissage	90	81	8	10%
Formation professionnelle continue	134	125	10	8%
Autres impôts et taxes directs	7 661	6 155	1 506	24%
Droits d'enregistrement	26	25	1	5%
Amendes pénales et fiscales	53	254	-202	-79%
Autres impôts et taxes	74	73	1	1%
TOTAL	10 213	8 677	1 536	18%

Les impôts et taxes connaissent une progression de XOF 1,536 milliard au cours de cet exercice qui s'explique par la hausse des autres impôts et taxes directs. Cette rubrique concerne principalement la taxe sur les exportations de caoutchouc. Cette taxe est due sur toutes exportations de caoutchouc (transformé ou pas) au taux de 1,5% en référence au Sicom moyen (M-1).

NOTE 26. LES CHARGES ET PERTES DIVERSES

Les charges et pertes diverses augmentent en 2023 de XOF 859 millions par rapport à 2022. Cette hausse résulte principalement d'une perte sur créances irrécouvrables autorisée par le Conseil. Cette perte est compensée par une reprise de provision équivalente.

NOTE 27. LES CHARGES DU PERSONNEL

En millions XOF

Charges du personnel	2023	2022	Variation Valeur	Variation %
Rémunération du personnel	23 696	20 793	2 903	14%
Charges sociales	2 362	2 039	323	16%
Autres charges sociales	1 472	1 150	322	28%
TOTAL	27 530	23 982	3 548	15%

Les rémunérations du personnel sont en hausse de XOF 3,548 milliards au cours de cet exercice comparé à 2022. Cette hausse de la masse salariale est en rapport avec la hausse des effectifs d'une part (+317 personnes par rapport à 2022) ; l'impact de l'effectif sur la masse salariale est de XOF 1,141 milliards. Le reste de la variation est dû à la hausse du salaire moyen mensuel qui évolue de 8% par rapport à 2022 (XOF 300.008 en 2023 contre XOF 276.576 en 2022).

NOTE 28. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de XOF 2,067 milliards et s'expliquent principalement par :

- Les dotations aux amortissements des biens corporels qui augmentent de XOF 1,659 milliard, essentiellement en rapport avec l'amortissement de l'outil de production notamment avec la mise en service de l'unité industrielle de Soubré.
- Les reprises de provisions d'exploitation s'établissent quant à elles à XOF 524 millions au cours de cet exercice contre XOF 116 millions en 2022. Il s'agit principalement de reprise de provision pour dégâts sur des matériels tiers pour XOF 156 millions (incendie Rapides-Grah) ; et des reprises de provision IFC (indemnité de fin de carrière).

NOTE 29. LE RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se dégrade de XOF 432 millions entre 2023 et 2022 et résulte de la hausse des intérêts sur le court-terme à la hausse combinés des taux d'intérêts et de l'endettement au cours de cet exercice.



*ETATS FINANCIERS IFRS
SAPH AU 31-12-23*



3
183
481
235



D. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE IFRS

I. Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes SYSCOHADA

Pour les besoins du passage en IFRS, les comptes 2023 ont été présentés selon le format IFRS. Les principaux retraitements effectués ayant abouti à la présentation des tableaux de passage aux normes IFRS sont résumés ci-après :

Au titre de la norme IAS 1, la présentation du bilan se fait suivant le critère d'exigibilité et de liquidité croissante. Ainsi, les emprunts à échéances 1 an au plus sont reclassés en passifs courants et ceux à plus d'un an sont en passifs non courants. De même, les opérations ne générant pas un accroissement net de l'actif, et ne correspondant donc pas à la définition de produits ont été reclassées ;

La production immobilisée est ainsi reclassée en charges externes ou en charges financières (intérêts activés) et les transferts de charges reclassés en charges externes.

Au titre de la norme IAS 2, l'écart d'évaluation sur la juste valeur du stock sur la matière première est reclassé en résultat et l'écart d'évaluation sur la juste valeur du stock sur la production agricole est reclassé en résultat.

Au titre de la norme IAS 12, Selon cette norme, des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptable et fiscale des actifs et passifs présentés dans les états financiers.

Au titre de la norme IAS 37, l'amortissement dérogatoire du fonds commercial de l'ex-SAIBE ne répondant pas aux critères de provisions et de dépréciations au sens de la norme est reclassé en bilan dans les réserves.

Au titre de la norme IAS 41, les actifs biologiques de Bettié (ex-SAIBE) ont été réévalués et l'écart d'évaluation est reclassé en réserves. Toujours au titre de cette norme, les actifs biologiques (plants ou pépinières) contenus dans les stocks sont reclassés dans le résultat.

Au titre de la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition provenant de l'opération de regroupement avec ex-SAIBE de Bettié au début de l'exercice 2007 est reclassé dans les réserves.

Au titre de la norme IFRS 9, les avances et autres créances à long terme ont été réévaluées au coût amorti par actualisation au taux effectif de 9,45%. Les écarts de réévaluation sont reclassés en résultat. Toujours au titre de cette norme, les engagements de contrats à terme, à échéance future sont évalués à leur juste valeur. Les écarts de réévaluation sont reclassés en réserve.

II. Réconciliations SYSCOHADA/IFRS au 31 décembre 2023

Les impacts reconnus aux états financiers suite à la mise en application des normes IFRS au 31 décembre 2023 sont affichés par le rapprochement ci-dessous :

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2023

ACTIFS	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 2 Stock	IAS 12 Impôt sur le résultat	IAS 37 Provisions, Passifs et actifs éventuels	IAS 41 Actif biologique	IFRS 3 Regroup. d'entreprises	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2023a IFRS
Immobilisations incorporelles	8 994 338					- 8 649 304				345 034
Ecart d'acquisition						6 107 616				6 107 616
Immobilisations corporelles	57 055 492						- 1 997 884			55 057 608
Droits d'usage des immobilisations louées	-						4 331 866			4 331 866
Actifs biologiques	44 792 050				1 228 471					46 020 521
Actifs financiers non courants	859 680						128 661			988 341
Impôt différé actif				-						-
Actifs non courants	111 701 560	-	-	-	- 1 228 471	- 1 228 471	- 2 541 688	128 661	2 333 981	112 850 986
Stocks	51 896 307		1 908 707			- 1 228 472				52 576 543
Créances Clients	14 877 813									14 877 813
Autres actifs courants	6 480 681									6 480 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 967 490									10 967 490
Actifs courants	84 222 291	-	1 908 707	-	-	- 1 228 472	-	-	-	84 902 527
Total Actif	195 923 851	-	1 908 707	-	-	0	- 2 541 688	128 661	2 333 981	197 753 512

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2023

PASSIFS	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 2 Stock	IAS 12 Impôt sur le résultat	IAS 37 Provisions, Passifs et actifs éventuels	IAS 41 Actif biologique	IFRS 3 Regroup. d'entreprises	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2023 IFRS
Capitaux propres	96 770 838	-	- 1 908 707	- 1 857 303	8 649 304	0	- 2 541 688	- 915 108	- 499 864	101 514 886
Capital social	14 593 621									14 593 621
Reserves	78 542 079	-	- 586 704	- 2 536 314	8 649 304	6 862	- 2 541 688	- 547 589	- 296 412	80 689 537
Résultat	3 635 139		2 495 411	679 012		- 6 862		- 367 519	- 203 452	6 231 728
Emprunt long terme	21 726 467	- 3 350 861						78 382		18 453 988
Passifs locatifs	2 133 348								2 602 148	4 735 497
Provision	9 144 674				- 8 649 304					495 370
Autres passifs financiers										-
Impôt différé passif				1 857 303						1 857 303
Passifs non courants	129 775 328	- 3 350 861	1 908 707	-	-	0	- 2 541 688	- 836 726	2 102 284	127 057 043
Concours bancaires	33 723 536									33 723 536
Emprunt part court terme		3 350 861								3 350 861
Passif de location à court terme		-							231 697	231 697
Fournisseurs et autres créateurs	25 333 757									25 333 757
Autres passifs courants	7 091 231							965 386		8 056 618
Passifs courants	66 148 523	3 350 861	-	-	-	-	-	965 386	231 697	70 696 469
Total Passif	195 923 851	-	1 908 707	-	-	0	- 2 541 688	128 661	2 333 981	197 753 512

En millions XOF

PASSAGE COMpte DE RESULTAT IFRS - 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 2 Stock	IAS 12 Impôt sur le résultat	IAS 41 Actif biologique	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2023 IFRS
Chiffre d'affaires	206 469 432							206 469 432
Achats consommés	- 132 567 472		2 495 411					- 130 072 060
Marge brute	73 901 960	-	2 495 411	-	-	-	-	76 397 371
Charges de personnel	- 27 530 351							- 27 530 351
Charges externes	- 24 373 942						315 009	- 24 058 933
Impôts et taxes	- 10 213 137							- 10 213 137
Dotations aux amortissements et Provisions	- 10 282 387				- 6 862		- 318 995	- 10 608 24
Reprises provisions	523 948							523 948
Autres produits d'exploitation	5 332 730							5 332 730
Autres charges d'exploitation	- 2 984 997	2 576 307						- 408 690
Résultat opérationnel courant	4 373 825	2 576 307	2 495 411	-	- 6 862	-	- 3 986	9 434 695
Autres produits opérationnels	3 035 067	- 2 977 284						57 783
Autres charges opérationnels	- 34 064							- 34 064
Résultat opérationnel	7 374 828	- 400 978	2 495 411	-	- 6 862	-	- 3 986	- 9 458 414
Charge d'intérêt des passifs locatifs							- 199 466	- 199 466
Charge financières	- 2 919 358	400 978				- 367 519		- 2 885 899
Autres produits financiers	216 676							216 676
Autres charges financières								-
Coût de l'endettement financier net	- 2 702 682	400 978	-	-	-	- 367 519	- 199 466	- 2 868 689
Résultat avant impôt	4 672 146	-	2 495 411	-	- 6 862	- 367 519	- 203 452	6 589 725
Charge/produit d'impôt sur les sociétés	- 1 037 008			679 012				- 357 996
Résultat net	3 635 139	-	2 495 411	679 012	- 6 862	- 367 519	- 203 452	6 231 728

III. Etats financiers IFRS au 31 décembre 2023

1. Etat de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente les états de la situation financière de l'entreprise selon la norme IFRS au 31 décembre 2023.

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2023			
ACTIFS	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Immobilisations incorporelles	Note 4	345 034	41 242
Ecart d'acquisition	Note 5	6 107 616	6 107 616
Immobilisations corporelles	Note 6	55 057 608	51 283 144
Droits d'usage des immobilisations louées	Note 7	4 331 866	4 339 451
Actifs biologiques plantes productrices	Note 8	46 020 521	44 814 809
Actifs financiers non courants	Note 9	988 341	817 346
Impôt différé actif		-	-
Actifs non courants		112 850 986	107 403 607
Stocks	Note 10	52 576 543	45 007 376
Créances Clients	Note 11	14 877 813	18 900 545
Autres actifs courants	Note 12	6 480 681	8 014 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 13	10 967 490	5 958 927
Actifs courants		84 902 527	77 880 953
Total Actif		197 753 512	185 284 560

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2023

PASSIFS	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Capitaux propres		101 514 886	105 665 783
Capital social	Note 14	14 593 621	14 593 621
Reserves	Note 15	80 689 537	77 375 170
Résultat		6 231 728	13 696 993
Emprunt long terme	Note 16	18 453 988	12 734 683
Passifs locatifs	Note 18	4 735 497	4 337 158
Provision		495 370	180 456
Autres passifs financiers		-	
Impôt différé passif	Note 22	1 857 303	3 211 367
Passifs non courants		127 057 043	126 129 447
Concours bancaires	Note 18	33 723 536	23 088 744
Emprunt part court terme	Note 16	3 350 861	3 966 660
Passif de location à court terme	Note 19	231 697	453 663
Fournisseurs et autres créateurs	Note 21	25 333 757	19 708 517
Autres passifs courants	Note 21	8 056 618	11 937 529
Passifs courants		70 696 469	59 155 114
Total Passif		197 753 512	185 284 560

2. Compte de résultat

En millions XOF

COMPTÉ DE RÉSULTAT	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Chiffre d'affaires	Note 23	206 469 432	224 421 229
Achats consommés	Note 24	- 130 072 060	- 141 601 554
Marge brute		76 397 371	82 819 675
Charges de personnel	Note 25	- 27 530 351	- 23 982 206
Charges externes	Note 26	- 24 058 933	- 21 123 535
Impôts et taxes	Note 27	- 10 213 137	- 8 676 938
Dotations aux amortissements et Provisions	Note 28	- 10 608 244	- 9 139 484
Reprises provisions	Note 33	523 948	115 668
Autres produits d'exploitation	Note 34	5 332 730	1 653 648
Autres charges d'exploitation	Note 29	- 408 690	- 376 601
Résultat opérationnel courant		9 434 695	21 290 229
Autres produits opérationnels		57 783	67 528
Autres charges opérationnels	Note 30	- 34 064	- 570 907
Résultat opérationnel		9 458 414	20 786 850
Charge d'intérêt des passifs locatifs	Note 31	- 199 466	- 187 789
Charge financières	Note 31	- 2 885 899	- 476 481
Autres produits financiers	Note 31	216 676	8 155
Autres charges financières	Note 31	-	-
Coût de l'endettement financier net		- 2 868 689	- 656 115
Résultat avant impôt		6 589 725	20 130 734
Charge/produit d'impôt sur les sociétés	Note 32	- 357 996	- 6 433 742
Résultat net		6 231 728	13 696 993

Compte de résultat par action

En millions XOF

RESULTAT PAR ACTION	31-déc-22	31-déc-22
Dilué	0,24	0,54
Non dilué	0,24	0,54

3. État du résultat global

En millions XOF

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net de la période	6 231 728	13 696 993
I. Eléments ultérieurement recyclables en compte de résultat:		
Variation de juste valeur des instruments de couverture	2 700 210	- 2 784 257
Effet d'impôt	- 675 053	696 064
Sous-total I	2 025 158	- 2 088 193
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt	8 256 886	11 608 800

4. Tableau des flux de trésorerie

En millions XOF

LIBELLES	Notes	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net		6 231 728	13 696 993
Elimination des amortissement et provisions		9 490 572	8 522 950
Elimination des profits/perdes de réévaluation (juste de valeur)		367 519	- 433 219
Elimination des plus ou moins values de cession		- 9 000	509 686
Elimination variation impôts différés		- 679 012	- 375 088
Total marge brute autofinancement		15 401 808	21 921 323
Incidence de la variation des stocks et en cours	Note 35	- 7 990 757	- 1 374 971
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés	Note 35	3 821 332	6 051 815
Incidence de la variation des fournisseurs & ressources assimilés	Note 35	778 941	8 788 171
Flux net généré par (affecté à) l'activité		12 011 324	35 386 337
Acquisition d'immobilisations		- 15 138 093	- 22 485 935
Cession d'immobilisations		626 652	73 928
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements		- 14 511 441	- 22 412 007
Dividendes versés		- 8 357 468	- 10 376 550
Emissions d'emprunts		10 000 000	0
Remboursement d'emprunts		- 6 033 067	- 5 230 624
Variation nette des concours bancaires		1 264 423	1 192 778
Total flux net provenant du (affecté au) Financement		- 3 126 111	- 14 414 395
Variation de Trésorerie	Note 35	- 5 626 229	- 1 440 065
Trésorerie d'ouverture	Note 35	- 17 129 817	- 15 689 752
Trésorerie de clôture	Note 35	- 22 756 046	- 17 129 817

5. Tableau de variation des capitaux propres

En millions XOF

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2022	14 593 621	64 183 941	21 206 400	99 983 963
Affectation du résultat 2021		10 829 850	- 10 829 850	0
Distribution de dividendes			- 10 376 550	- 10 376 550
Affectation de la variation entre résultat SYSCOADA et IFRS				0
Juste valeur instrument couverture vente à terme		2 784 257		2 784 257
Impôt différé sur instrument couverture vente à terme		- 422 879		- 422 879
Correction d'erreur				0
Résultat 2022			13 696 993	13 696 993
Capitaux propres au 31 décembre 2022	14 593 621	77 375 169	13 696 993	105 665 783
Capitaux propres au 1er janvier 2023	14 593 621	77 375 169	13 696 993	105 665 783
Affectation du résultat 2022		5 339 525	- 5 339 525	0
Distribution de dividendes			- 8 357 468	- 8 357 468
Affectation de la variation entre résultat SYSCOADA et IFRS				0
Juste valeur instrument couverture vente à terme		- 2 700 210		- 2 700 210
Impôt différé sur instrument couverture vente à terme		675 053		675 053
Résultat 2023			6 231 728	675 053
Correction d'erreur				0
Capitaux propres au 31 décembre 2023	14 593 621	80 689 536	6 231 729	101 514 886

En millions XOF

RAPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES IFRS/SYCOHADA	31-déc-23	31-déc-22
Capitaux propres SYCOHADA	96 770 838	101 493 167
Impôt - IAS 12	- 1 857 303	- 3 211 367
Provisions, actifs & passifs éventuels - IAS 37	8 649 304	8 649 304
Stock - IAS 2	1 908 707	- 586 704
Actif biologique IAS 41	0	6 862
Regroupement d'entreprise - IFRS 3	- 2 541 688	- 2 541 688
Instrument financier - IFRS 9	- 915 108	2 152 621
Contrat de location - IFRS 16	- 499 864	- 296 412
Capitaux propres IFRS	101 514 886	105 665 783

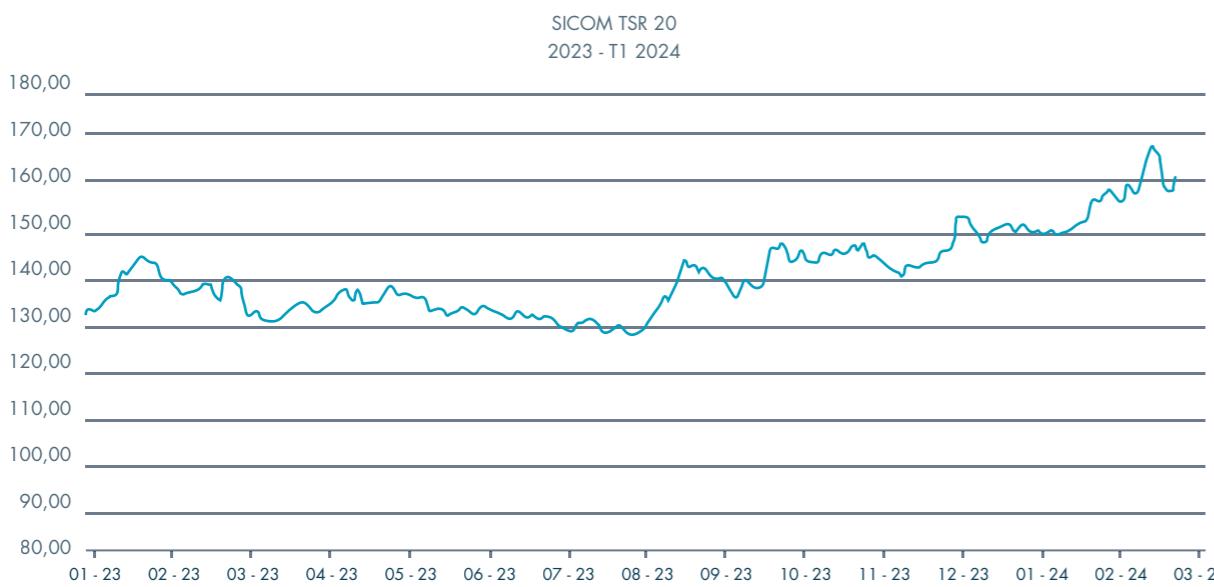
E. PERSPECTIVES 2024

I. Évolution du SICOM 20

L'année 2024 montre des signes de remontée des cours avec une moyenne SICOM sur le premier trimestre à USD 1,5737 le kilogramme. Le marché poursuit la hausse amorcée fin 2023 en intégrant le point positif qu'est la nouvelle réglementation européenne, l'EUDR.

La conformité d'une forte proportion des productions de SAPH à cette nouvelle réglementation a déjà permis d'attirer de nombreux clients utilisateurs qui ont lancé des homologations rapides avec des prix de vente plus rémunérateurs.

La rareté à court terme de ces caoutchoucs devrait permettre la rémunération de cette conformité via des primes potentiellement conséquentes, dont SAPH va savoir profiter au minimum sur fin 2024 et toute l'année 2025 avant que l'offre mondiale ne propose davantage de produits conformes (la réglementation entre en vigueur au 31/12/2024).



2. Marché²

Les cours, qui étaient assez faibles durant les trois premiers trimestres 2023 (autour de USD 1,30 le kilogramme) ont augmenté sur le troisième trimestre 2023, sous l'effet d'une esquisse de reprise en Chine. Les cours se situent donc autour de USD 1,60 le kilogramme à mi-mars.

Même en pleine crise mondiale liée aux conflits en cours, la demande se redresse, dans une période où l'offre est limitée par le wintering en Asie (baisse saisonnière de production).

Même si les fondamentaux continuent à s'améliorer, il est très difficile à ce stade de se prononcer sur l'évolution de la demande et des cours du caoutchouc, alors que les conséquences des élections à venir aux États Unis liées aux crises nées en 2022 ne sont pas maîtrisées.

3. Activité

SAPH a poursuivi son programme d'investissements industriels en 2023, en finalisant sa nouvelle usine de Soubré (à l'ouest de la Côte d'Ivoire).

En 2023, SAPH poursuit également la réhabilitation de son verger et la modernisation de ses infrastructures sociales. SAPH attend maintenir ses investissements stratégiques pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise durable du marché. SAPH poursuivra ses investissements en 2024, mais à un niveau compatible avec les niveaux de cours.

Ces investissements seront assurés par le cash-flow et, en cas de besoin, par emprunt. Parallèlement, le pilotage des coûts reste un levier essentiel dans un contexte inflationniste qui se prolonge.



Plan de financement

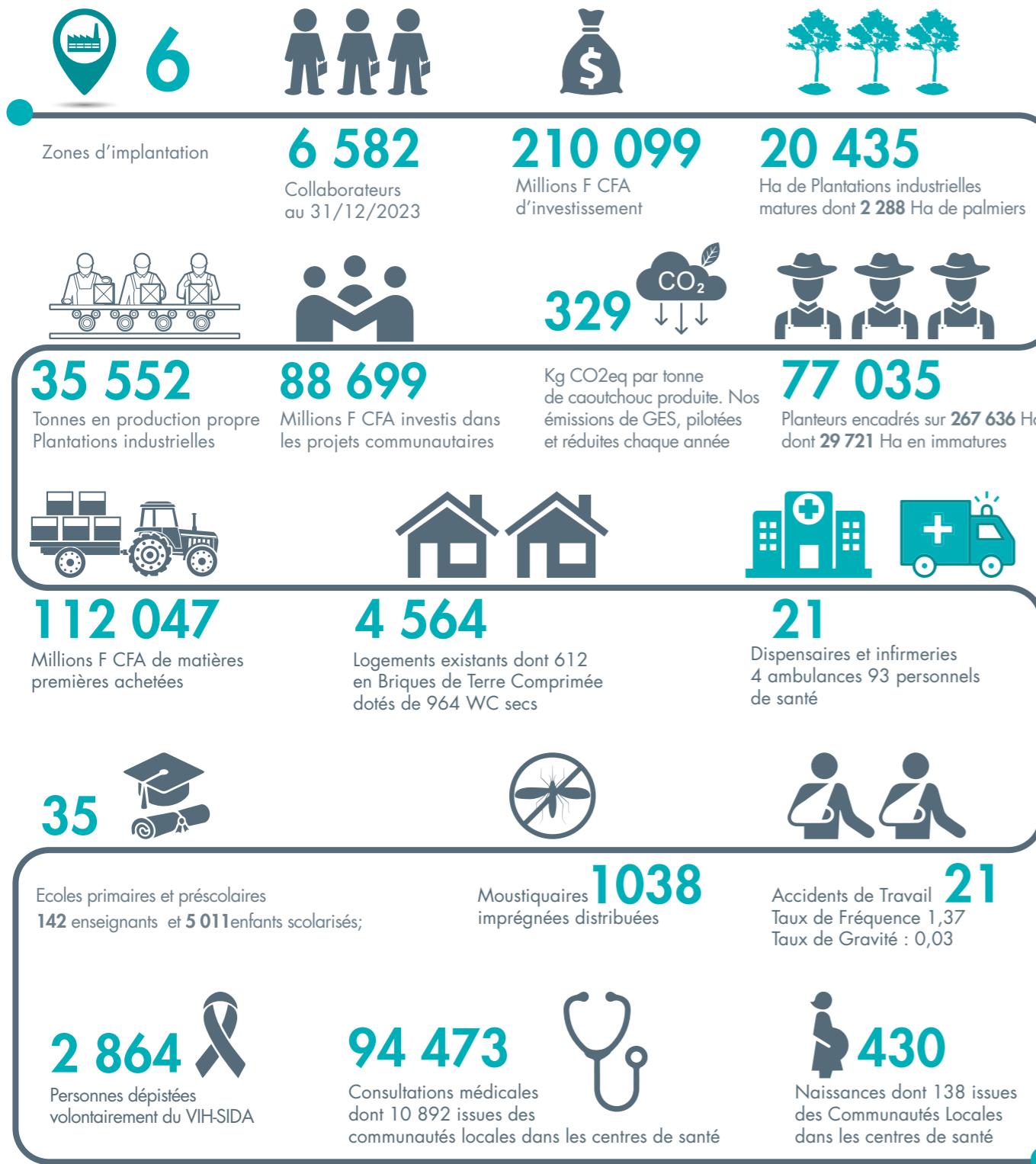
En millions XOF

LIBELLES		EXERCICE AU 2024	EXERCICE AU 2023
Trésorerie nette au 1er janvier			
(Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	- 22 756	- 17 130
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			
- Variation des stocks		- 4 838	- 5 495
- Variation des créances		673	3 821
+ Variation du passif circulant (1)		- 7 733	779
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	B	17 798	12 215
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 300	- 304
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 14 040	- 14 077
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 650	- 757
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			41
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			585
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	C	- 14 990	- 14 511
Flux de trésorerie disponible		2 808	- 2 297
+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
- Dividendes versés		- 1 812	- 8 357
+ Emprunts		1 544	11 264
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		- 4 477	- 6 237
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	F	- 4 745	- 3 330
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE	G	- 1 937	- 5 626
Trésorerie nette au 31 décembre 2023			
Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N	H	- 24 693	- 22 756

SAPH anticipe une légère dégradation de sa situation de trésorerie sur 2024, conséquence d'une baisse des encours fournisseurs notamment des planteurs villageois. Le flux de trésorerie dégagé par l'entreprise couvre la totalité de ses activités opérationnelles et d'investissements mais pas ses activités de financements. Elle devra ponctuellement être complétée par le recours à des financements extérieurs.



07 ➤ Rapport RSE



LA GOUVERNANCE DE LA RSE A SAPH

La SAPH filiale du groupe SIPH reste fortement engagée sur ses enjeux de durabilité axés sur l'achat, la production, la transformation + la commercialisation caoutchouc naturel durable, respectueux de l'environnement, soucieux des attentes sociales et pourvoyeur de revenus aux producteurs privés.

En tant qu'acteur majeur, Nous optons pour une démarche de durabilité axée sur :

04 axes stratégiques et 10 enjeux.

Gouvernance éthique

- 1 | Gouvernance DD et intégration aux décisions stratégiques
- 2 | Ethiques des affaires et achats responsables
- 3 | Intégration des nouvelles attentes DD des clients et consommateurs

Emploi et conditions de travail

- 4 | Conditions de travail
- 5 | Egalité de traitement de tous les travailleurs
- 6 | Amélioration du cadre de vie

Préservation de l'environnement

- 7 | Changement climatique et déforestation
- 8 | Gestion et traitement de l'eau
- 9 | Gestion des déchets

Communauté et innovation sociétale

- 10 | Inclusion sociale et développement des communautés

Tableau n°1 : Répartition de l'effectif 2023

Permanents	Temporaires
5 891	691

Tableau n°2 : Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	SAPH
Effectif-Hommes	5 160
Effectif-Femmes	1 422
Total Effectif	6 582
Cadres-Hommes	162
Cadres-Femmes	29
Femmes dans le Comité de direction	5

PREVENTION DES POLLUTIONS, GESTION DES REJETS LIQUIDES ET DES DECHETS, GESTION DES DECHETS

■ Maîtriser l'impact de nos rejets industriels liquides sur l'environnement

Conformément à notre stratégie de développement, la SAPH est engagée à respecter les valeurs limites de rejets tels que définit dans nos prescriptions techniques. Toutes les usines possèdent des ouvrages de traitement des effluents industriels liquides. Les boues issues des bassins sont également épandues dans les champs comme engrais pour contribuer à l'économie circulaire. Les effluents épurés sont réutilisés dans le process.

Pour respecter notre engagement, des travaux de mise aux normes de nos six stations d'épuration se poursuivent. Ces rénovations permettent d'optimiser le traitement des effluents industriels pour respecter les valeurs limites.

Tableau n°3 : caractérisation des effluents 2022

Paramètres	Normes	Moyenne SAPH 2022
pH	[5,5-8,5]	6,9
DCO	Max 300 mg/l	480,8
DBO5	Max 100 mg/l	126,2
MESI	Max 50 mg/l	34,7

■ Gestion des déchets

La SAPH pour respecter son engagement de gestion des déchets a élaboré une procédure pour encadrer cette activité référencée GSM-PO-13. Le déploiement de cette procédure a amélioré significativement la collecte, le recyclage et l'élimination des déchets conformément à la réglementation nationale en vigueur.

Tableau n°4 : Déchets produits et valorisés (T)

Désignation	SAPH
Déchets non dangereux produits (T)	677,9
Déchets dangereux produits (T)	92,4
Déchets non dangereux valorisés (T)	655,5
Déchets dangereux valorisés (T)	25,8

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

■ Valorisation énergétique de la biomasse « Chips bois de hévéas »

La production de chips avec les bois d'hévéas en fin de vie s'est poursuivie en 2023. La production de chips de bois de hévéas s'élève à **32 458** tonnes utilisées comme biomasse chez UNIWAX et SANIA en substitution aux combustibles fossiles (gaz, gasoil et charbon). Cette activité contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont le dioxyde de carbone (CO₂).

■ Maîtriser la consommation de carburant de notre parc roulant

Le suivi des consommations en carburant du parc roulant est une action majeure pour la réduction de notre empreinte carbone. Nous visons à moyen terme à

- Maîtriser notre empreinte carbone,
- Optimiser notre consommation de carburant par la mutualisation de nos déplacements
- Veiller au respect de notre planning d'entretien préventif du parc roulant.

Au vu du contexte énergétique de plus en plus tendu, la SAPH ambitionne d'optimiser sa consommation et de s'orienter vers d'autres sources d'énergies comme le solaire.

Des actions prioritaires visant à réduire notre consommation énergétique dans nos usines et administrations sont en cours de déploiement.

Ci-dessous les activités en cours de déploiement.

N°	Situation actuelle SAPH SIEGE
1	Elaborer une charte d'efficacité énergétique
2	Mesurer et cartographier nos consommations
3	Lancer le projet d'énergie solaire
4	Communiquer notre performance énergétique

Plus largement, SAPH mesure annuellement depuis 2022 l'évolution de son empreinte carbone avec une méthode et un calculateur validés par le GHG protocole. Les émissions 2023 sur les scope 1, 2 et 3 s'établissent pour 2023 à 329 Kg CO2éq par tonne de caoutchouc produite, très largement inférieures aux standards mondiaux de notre industrie. SAPH les pilote avec la plus grande attention et ambitionne de les réduire de 3% chaque année.

Utilisation durable des ressources

- Maintien de la fertilité des sols :**

Le travail de recherche sur l'optimisation des apports de fertilisants en fonction des analyses de sol est en cours. Les premiers résultats révèlent des carences en potassium. Un début d'apport en potasse est réalisé depuis 2019 sur les cultures matures en fonctions des panneaux de saignée.

Avec plus d'analyses d'autres carences ont été détectées, et surtout de faibles niveaux de saturation de la capacité d'échange cationique, qui est un des indicateurs de fertilité du sol.

Pour 2024, une demande a été faite à des spécialistes internationaux pour élaborer un diagnostic de la fertilité de nos sols et nous proposer des actions concrètes afin de l'améliorer sur les années à venir.

PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Quatre axes prioritaires ont été définis par la SAPH pour la protection et la valorisation de ces espaces de biodiversité. Ci-dessous les différents axes :

Axe 1 : Cartographier avec l'appui du SIG et du partenaire Satelligence

Axe 2 : Inventorier par des évaluations fauniques et floristiques,

Axe 3 : Protéger avec la présence de Park rangers pour stopper toutes les intrusions et les activités de dégradation de nos aires protégées par des patrouilles,

Axe 4 : Enrichir c'est initier des activités reforestation,

Axe 5 : Valoriser en faisant des circuits touristiques dans nos aires avec un plan de communication efficace ;

Tableau n°5 les détails des superficies protégées par site

UAI	SUPERFICIES	Unité
BETTIE	1 289,15	Ha
RAPIDES GRAH	295,09	Ha
BONGO	149,74	Ha
TOUPAH	29,57	Ha
TOTAL	1 763,55	Ha

La superficie des aires protégées connaît un accroissement avec la réserve 1242,84 hectares de l'UAI de Bettié. Un projet pilote de certification FSC est en cours déploiement sur le site de SAPH Bettié. Il vise à :

1. Se conformer aux exigences réglementaires nationales et internationales en matière de préservation des aires protégées,
2. Valoriser la gestion durable de nos aires protégées,

Etablir un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes, Engagement zéro déforestation

Depuis le début 2021, Satelligence assiste SIFCA, SIPH et sa filiale SAPH en fournissant un système d'alerte sur les changements de couvert forestier par satellite en temps quasi réel utilisant une approche intégrée indépendante de capteurs à une taille de 7 m pixel. Le système est mis à jour quotidiennement avec des rapports toutes les deux semaines.

Satelligence fournit un aperçu de l'occupation du sol dans la zone d'intérêt du Groupe en Côte d'Ivoire et au Libéria. Cette zone comprend les régions où le Groupe est présent et s'approvisionne en caoutchouc naturel et autres (palmier, canne à sucre). Outre l'occupation du sol, Satelligence a produit le rapport de déforestation 2023 avec les résultats suivants :

Superficie de forêt cumulée CI-Liberia-Ghana (ha)	Perte de forêt cumulée de (ha)	Pourcentage cumulé de forêts perdues	Nombre cumulé de feux de forêt
4 604 002	17 565,5	0,38%	326

Planteurs privés et communautés : une relation à long terme

Le caoutchouc naturel acheté auprès des planteurs privés représente une importante source de revenu pour les communautés. En 2023, ce chiffre s'élevait à **112 046 Millions F CFA**. Notre pérennité est liée aux excellentes relations que nous entretenons avec nos parties prenantes, y compris les fournisseurs de matières premières.

Tableau n°8 : Quantités achetées avec les paysans en 2023

Filiale	Production Achetée (T)	Montant	Plantations immatures		Plantations matures	
			Superficie (Ha)	Nombre de planteurs	Superficie (Ha)	Nombre de planteurs
SAPH	222 871	112 046 597 033	36 745,85	72 219	228 416,8	16 219

Projets communautaires

Ci-dessous le tableau récapitulatif des projets communautaires pour les villages riverains de nos sites.

Tableau n°9 : Tableau récapitulatif projets sociaux

Filiale	Nombre de projets	Coût total FCFA
SAPH	03	88 299 Millions de FCFA

Le cadre permanent de dialogue lancé depuis **2017**, favorise la gestion des conflits la consultation et implication des communautés riveraines au travers de deux réunions ordinaires et des réunions extraordinaires.

Ci-dessous le rappel de la liste des communautés conviées à ces rencontres. Tous les leaders communautaires sont conviés.

1. Rapides Grah,
2. Dagadji et Gagny,
3. Bongo Allosso 2,
4. Singrobo,
5. N'grah,
6. Toukah,
7. Et Divo

Nous renforçons nos relations avec les communautés riveraines en contribuant au développement socio-économique dans nos zones d'implantations. Ainsi, nos appuis au développement communautaire s'établissent comme suit :

• UAI Toukah - Osrou

- Construction de 3 salles de classe au collège 2 de Toukah

• UAI RAPIDES GRAH & Yacoli

- Réhabilitation du logement instituteur de Bassi
- Construction d'un forage et un château d'eau pour le village de Bassi

SAPH la santé et écoles

La SAPH contribue à l'éducation par la construction de plusieurs écoles sur ses Unité Agricoles Intégrées pour permettre aux enfants des travailleurs de bénéficier d'une éducation.

Pour l'année 2023, les sites de SAPH enregistrent **37** écoles primaires et préscolaires, **142** enseignants et **5016** enfants scolarisés. Des centres de santé équipés existent afin d'offrir des soins médicaux aux salariés, leurs familles et les communautés locales.



Tableau n°10 : Données médicales SAPH

Libellés	2023
Naissances totales dans les centres de santé	430
Communautés locales	138
Consultations totales	94 473
Consultations issues des communautés locales	12 674
Effectif du personnel médical	87
Centre de santé, infirmeries et maternités	20
Ambulances	5

DROITS DE L'HOMME, ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT

Les Membres du Comité d'Ethique ont tous rempli les fiches d'engagement et signé l'engagement des Membres du Comité d'Ethique qui a été publié dans la Communication Mensuelle.

Quorum : 3 membres, périodicité des réunions : au minimum trimestriel et à la demande en fonction de l'urgence des problématiques à traiter.

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION ET LA LOI SAPIN II

Pour prévenir la corruption, le groupe SIFCA a établi un Code de Conduite comprenant huit principes essentiels :

- Respect des lois et règlements,
- Vol, fraude et corruption,
- Conflits d'intérêts et occasions d'affaires pour la société,
- Confidentialité,
- Conservation et fiabilité des informations,
- Protection des actifs et des ressources de la société,
- Aptitude au travail, Discrimination et harcèlement,
- Contrôle interne.

Un engagement a été signé par tout le personnel, cadre et agent de maîtrise nouvellement recrutés. Aussi, SAPH filiale SIPH dont le siège est basé à Paris en France est concernée par la loi Sapin II. Elle a installé son comité éthique 30/09/2015, après le lancement par le groupe du Code de Conduite. Ce Comité a fonctionné comme organe de déploiement du Code de Conduite avant de mener ses activités ordinaires à partir de janvier 2016. Le Comité d'Ethique a pour rôles principaux :

- De s'assurer de la mise en place du Code de Conduite au sein de la SAPH et d'animer le processus ;
- De promouvoir les valeurs du Groupe SIFCA et les principes contenus dans le Code de Conduite, et de contribuer à instaurer un environnement de travail sain ;

- De traiter toutes les remontées du terrain qui lui sont faites afin de les traiter dans la plus grande confidentialité ;

- D'informer les Comités d'Ethique Groupe SIPH de ses travaux et des progrès réalisés à la SAPH à partir de ce rapport.

- De suivre l'efficacité du dispositif anti-corruption en conformité avec la Loi Sapin

II. Composition et fonctionnement du comité Membres permanents en 2023:

- Directeur Général : **Thierry Serres** ;
- Directeur des Ressources Humaines : **Kouame Joseph-Alain** ;
- Chef de Département Audit Interne SAPH : **TIEMELE-YAO Adjo** Stephanie Marie-Odette Epse Tiacoh ;
- Directeur de l'Unité Agricole Intégrée de Bongo : **Sylvestre COULIBALY** ;
- Directeur Assistance Technique et Achat Caoutchouc : **Malter Jean Philippe André** ;
- Responsable du service juridique : **LAGO-DALEBA Flora Patricia Dogore Djeneba** ;
- Délégué : **TRAORE Nognimin Aramatou** ;

- Les Membres du Comité d'Ethique ont tous rempli les fiches d'engagement et signé l'engagement des Membres du Comité d'Ethique qui a été publié dans la Communication Mensuelle.

- Quorum : 3 membres, périodicité des réunions : au minimum trimestriel et à la demande en fonction de l'urgence des problématiques à traiter.



08

Rapport des Commissaires Aux Comptes



PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00
Fax : +(225) 27 22 55 84 37/ 61



MazardCôte d'Ivoire
Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

**Société Africaine de Plantations d'Hévéas
(SAPH), S.A.**
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS - SYSCOHADA**
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023)



Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS - SYSCOHADA (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que le Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) y est annexé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles du Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA qui s'appliquent à l'audit des états financiers annuels, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 18 des notes annexes aux états financiers concernant les contrôles fiscaux et sociaux en cours.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période écoulée. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

Évaluation des actifs agricoles

Les actifs agricoles (hors pépinières) figurant dans le patrimoine de la société s'élèvent en valeur brute à 68 619 millions de FCFA au 31 décembre 2023, soit plus de 35% du total bilan. Ces actifs agricoles sont constitués des plantations en production d'une valeur brute de 56 429 millions de francs CFA et les plantations en cours (immatures) qui se chiffrent à 12 190 millions de francs CFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Opérations Agricoles. Les plantations en cours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs agricoles constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour sa valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs agricoles, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A des notes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour le contrôle de la correcte évaluation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2023 :

- analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- contrôle du caractère incorporable des dépenses imputées aux coûts de production des actifs concernés ;
- contrôle de cohérence des augmentations des immobilisations agricoles encourus avec la production immobilisée de la période ;



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

- analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée ;
- contrôle des dotations aux amortissements des actifs agricoles mis en production ;
- rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles à l'état de suivi des opérations agricoles tenu à jour par la Direction des Opérations Agricoles de la société.

Évaluation du stock de matières premières

Le stock de fonds de tasse (latex coagulé) est spécifique au secteur d'exploitation agro-industrielle du caoutchouc naturel.

Il a une valeur brute de 21 082 millions de FCFA au 31 décembre 2023, soit environ 49,49% de la valeur brute totale de l'ensemble des stocks détenus par SAPH, S.A et 13,11 % du total bilan à cette date.

Le fond de tasse, humide par nature, fait l'objet d'un suivi physique et en valeur en équivalent caoutchouc sec (Dry Rubber Content ou DRC). Ce processus fait appel à l'utilisation d'un taux de DRC estimé sur la base de relevés historiques, pour la gestion physique des mouvements, avec des corrections systématiques reposant sur les données réelles post-usinage recueillies (DRC effectifs).

L'application des principes de gestion physique du stock, de mesure et de correction du DRC adoptés par la société est déterminante pour la fiabilité des valeurs du stock et des consommations de matières premières reflétées dans les états financiers. La Direction et le Conseil d'Administration accordent une attention particulière au suivi et au traitement des écarts DRC.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation de matière premières, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 des notes aux états financiers annuels.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes pour le contrôle de la correcte valorisation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2023 :

- analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées à la production propre de caoutchouc ;
- vérification de la permanence des procédures de gestion du stock de fonds de tasses et test de leur mise en œuvre ;
- vérification que l'audit interne a procédé à des contrôles systématiques incluant un bouclage du stock de fonds de tasses et exploitation des conclusions de ces travaux ;
- obtention et corroboration des explications de la variation entre le DRC estimé et le DRC effectif ;
- assistance à l'inventaire physique du stock de matières premières sur les sites de stockage significatifs et vérification que les quantités physiques traduisent les mouvements enregistrés convenablement affectés du taux DRC ;
- revue des calculs détaillés de valorisation du stock de matières premières acquis auprès des producteurs indépendants, au regard des prix d'achat officiels (APROMAC) et des frais d'achat imputés dont nous avons vérifié la réalité et la cohérence.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Responsabilités du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable OHADA ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration au travers du comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe I du présent rapport des commissaires aux comptes.

II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière, mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 30 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes
PricewaterhouseCoopers, S.A.

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Didier N'guessan
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ANNEXE : 1 PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.
 Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour saisir les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
 (Exercice clos le 31 décembre 2023)

- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN SYSTEME NORMAL
 PAGE 1/2

Dénomination sociale de l'entité :	SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS		
Adresse :	ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 ABIDJAN 01 - COTE I		
N° de compte contribuable (NCC) :	Sigle usuel : SAPH		
0105337 H	Exercice clos le : 31/12/2023	Durée (en mois) : 12	
8091074031194			

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/N			EXERCICE AU 31/12/N-1	
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET		
AD	IMMobilisations INCORPORELLES	3	13 189 229 437	4 194 891 503	8 994 337 934	8 690 546 053	
AE	Frais de développement et de prospection						
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		4 539 925 282	4 194 891 503	345 033 779	41 241 898	
AG	Fonds commercial et droit au bail		8 649 304 155		8 649 304 155	8 649 304 155	
AH	Autres immobilisations incorporelles						
AI	IMMobilisations CORPORELLES	3	195 645 829 373	94 113 121 715	101 532 707 658	88 223 640 168	
AJ	Terrains (1) dont Placement Net:		970 415 014		970 415 014	970 415 014	
AK	Bâtiments (1) dont Placement Net: 63 817 870		65 712 287 814	26 851 724 659	38 860 563 155	26 172 315 937	
AL	Aménagements, agencements et installations		12 650 215 564	9 291 019 012	3 359 196 552	3 401 948 731	
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		111 728 922 078	54 623 605 511	57 105 316 567	56 675 874 311	
AN	Matériel de transport		4 583 988 903	3 346 772 533	1 237 216 370	1 003 086 175	
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	328 126 862	13 292 640	314 834 222	8 747 044 641	
AQ	IMMobilisations FINANCIERES	4	935 935 841	76 255 379	859 680 462	688 684 841	
AR	Titres de participation		11 500 000		11 500 000	11 500 000	
AS	Autres immobilisations financières		924 435 841	76 255 379	848 180 462	677 184 841	
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		210 099 121 513	98 397 561 237	111 701 560 276	106 349 915 703	
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5					
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	52 891 776 042	995 468 578	51 896 307 464	46 400 961 517	
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		22 349 246 377	990 752 632	21 358 493 745	25 179 826 233	
BH	Fournisseurs avances versées	17	823 784 163	692 039 700	131 744 463	937 546 317	
BI	Clients	7	15 028 300 461	150 487 754	14 877 812 707	18 900 544 933	
BJ	Autres créances	8	6 497 161 753	148 225 178	6 348 936 575	5 341 734 983	
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		75 241 022 419	1 986 221 210	73 254 801 209	71 580 787 750	
BQ	Titres de placement	9					
BR	Valeurs à encaisser	10	18 443 000		18 443 000	5 282 000	
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	10 835 781 071	9 292 625	10 826 488 446	5 953 644 865	
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF			10 854 224 071	9 292 625	10 844 931 446	5 958 926 865
BU	Ecart de conversion-Actif	12					
BZ	TOTAL GENERAL			296 194 368 003	100 393 075 072	195 801 292 931	183 889 630 318

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 2/2

Dénomination sociale de l'entité :	SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS		
Adresse :	ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 AB	Sigle usuel :	SAPH
N° de compte contribuable (NCC) :	0105337 H	Exercice clos le :	31/12/2023
N° de télédéclarant (NTD):	8091074031194	Durée (en mois) :	12

BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU
			31/12/N	31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	14 593 620 855	14 593 620 855
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14	233 222 459	233 222 459
CE	Ecart de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14	2 918 724 171	2 918 724 171
CG	Réserves libres	14	50 410 251 190	50 410 251 190
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	24 979 881 150	16 636 737 654
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		3 635 138 559	16 700 611 131
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15	8 649 304 155	8 649 304 155
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		105 420 142 539	110 142 471 615
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	21 726 467 360	16 990 479 000
DB	Dettes de location acquisition	16	2 133 348 320	1 841 432 947
DC	Provisions pour risques et charges	16	495 369 821	180 456 023
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		24 355 185 501	19 012 367 970
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		129 775 328 040	129 154 839 585
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7		153 469 382
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	25 333 756 589	19 708 517 381
DK	Dettes fiscales et sociales	18	6 812 827 756	11 358 490 764
DM	Autres dettes	19	278 403 510	425 569 317
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		32 424 987 855	31 646 046 844
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	33 600 977 036	23 088 743 889
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		33 600 977 036	23 088 743 889
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	TOTAL GENERAL		195 801 292 931	183 889 630 318

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité :	SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS		
Adresse :	ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 AB	Sigle usuel :	SAPH
N° de compte contribuable (NCC) :	01 05 337 H	Exercice clos le :	31/12/2023
N° de télédéclarant (NTD):	8091074031194	Durée (en mois) :	12

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES	(1)	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU
				31/12/N	31/12/N-1
				NET	NET
TA	Ventes de marchandises	A	+ 21	155 759 648	2 650 654 056
RA	Achats de marchandises	-	22		-1 940 647 642
RB	Variation de stocks de marchandises	-/+	6		
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)			155 759 648	710 006 414
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+ 21	202 195 646 073	218 016 352 508
TC	Travaux, services vendus	C	+ 21	3 516 910 759	3 261 724 133
TD	Produits accessoires	D	+ 21	601 115 453	492 498 074
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)			206 469 431 933	224 421 228 771
TE	Production stockée (ou déstockage)	-/+	6	5 403 633 318	-2 491 035 538
TF	Production immobilisée		21	2 977 284 406	3 139 495 651
TG	Subventions d'exploitation		21		
TH	Autres produits	+ 21		4 746 298 971	1 121 778 175
TI	Transferts de charges d'exploitation	+ 12		586 430 924	531 870 246
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	- 22		-112 046 597 033	-114 837 761 541
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	6	-466 126 441	5 068 412 991
RE	Autres achats	- 22		-26 212 592 694	-26 295 687 850
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	6	754 211 004	2 385 721 679
RG	Transports	- 23		-3 975 040 363	-3 292 422 645
RH	Services extérieurs	- 24		-20 398 901 287	-18 213 236 232
RI	Impôts et taxes	- 25		-10 213 136 560	-8 676 937 581
RJ	Autres charges	- 26		-2 984 996 522	-2 147 224 270
XC	VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + Σ TE à RJ			44 639 899 656	58 773 554 214
RK	Charges de personnel	- 27		-27 530 350 620	-23 982 206 310
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			17 109 549 036	34 791 347 904
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+ 28		523 947 753	115 668 394
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	- 3C&28		-10 282 386 971	-8 623 779 155
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)			7 351 109 818	26 283 237 143
TK	Revenus financiers et assimilés	+ 29		216 450 294	8 154 915
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+ 28		225 720	
TM	Transferts de charges financières	+ 12			
RM	Frais financiers et charges assimilées	- 29		-2 919 358 121	-2 278 572 204
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	- 3C&28			
XF	RESULTAT FINANCIER Σ TK à RN				-2 702 682 107
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				4 648 427 711
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+ 3D		41 468 626	61 221 076
TO	Autres Produits HAO	+ 30		16 314 374	6 307 125
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 3D		-32 468 948	-570 907 387
RP	Autres Charges HAO	- 30		-1 595 382	
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES Σ TN à RP				23 718 670
RQ	Participation des travailleurs	- 30			
RS	Impôts sur le résultat	-		-1 037 007 822	-6 808 829 537
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				3 635 138 559
	(1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"				16 700 611 131

(1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**
 Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 ABIDJAN 01 - COTE D'IVC**
 N° de compte contribuable (NCC) : **0105337 H** Exercice clos le : **31/12/2023**
 N° de télédéclarant (NTD) : **8091074031194**

FLUX DE TRESORERIE SYSTEME NORMAL
 PAGE 1/1

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	-17 129 817 024	-15 689 752 378
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		13 109 849 061	25 518 724 429
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)			
FC	- Variation des stocks		-5 495 345 947	-4 865 527 210
FD	- Variation des créances		3 821 332 488	6 051 814 971
FE	+ Variation du passif circulant (1)		778 941 011	8 788 170 937
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles			
	FB+FC+FD+FE :		-895 072 448	9 974 458 698
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	12 214 776 613	35 493 183 127
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-304 237 733	-40 699 968
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-14 077 331 869	-21 995 282 179
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-756 523 375	-449 952 701
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		41 468 626	61 221 076
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		585 183 074	12 707 201
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement Σ FF à FJ	C	-14 511 441 277	-22 412 006 571
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés		-8 357 467 635	-10 376 550 030
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres Σ FK à FN	D	-8 357 467 635	-10 376 550 030
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts		10 000 000 000	
FP	+ Autres dettes financières diverses		1 264 423 395	1 192 778 477
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-6 236 519 662	-5 337 469 649
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers Σ FO à FQ	E	5 027 903 733	-4 144 691 172
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	-3 329 563 902	-14 521 241 202
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	-5 626 228 566	-1 440 064 646
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre 2023 (G+A)	H	-22 756 045 590	-17 129 817 024
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N			

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).



PricewaterhouseCoopers
 Ivoire Trade Center, Bâtiment D
 4ème étage, Angle rue Booker
 Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
 01 B.P. 1361, Abidjan 01,
 Côte d'Ivoire
 Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00
 Fax : +(225) 27 22 55 84 37/ 61

Mazars Côte d'Ivoire
 Immeuble Longchamp
 2 boulevard Roume
 Plateau
 01 BP 3989
 Abidjan 01
 Côte d'Ivoire
 Tel : +225 27 20 31 77 00

**Société Africaine de Plantations d'Hévéas
 (SAPH), S.A.**
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES
 SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023)



mazars

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00
Fax : + (225) 27 22 55 84 37/ 61

Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours des exercices antérieurs.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été informés de la signature des conventions nouvelles décrites ci-dessous :

Avec la société PALMCI :

Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH et plus de 10 % des actions de PALMCI ;
- Monsieur Alassane Doumbia Administrateur de SAPH et PALMCI.

Nature et objet :

- Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de ponts bascules à Tieviessou et Yaka ;
- Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de bascules à Divo et Gagnoa ;
- Contrat de travail à façon ;
- Contrat de vente d'amandes de palmistes nature.

Modalités :

- a) **Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de ponts bascules à Tieviessou et Yaka ;**

Selon les termes d'une convention signée le 1er janvier 2023, la société SAPH loue auprès de PALMCI des locaux professionnels pour les besoins de son activité sur les sites de Yaka et Tieviessou.

Le loyer mensuel est fixé à deux cent mille francs CFA (200 000 FCFA) TTC soit cent mille francs CFA (100 000 F CFA) TTC par local loué.

Le contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans et prend effet à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Le contrat a été autorisé à postériori par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 12 décembre 2023.

Au titre de l'exercice 2023, le montant des loyers facturés s'élève à 6.000.000 de francs CFA.

- b) **Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de ponts bascules à Divo et Gagnoa ;**

Selon les termes d'une convention signée le 1er janvier 2023, la SAPH loue à PALMCI des locaux professionnels pour les besoins de son activité de collecte de régimes de palme auprès des planteurs localisés dans les zones de Gagnoa (Guessiho) et Divo.

Le loyer mensuel est fixé à deux cent mille francs CFA (200 000 FCFA) TTC soit cent mille francs CFA (100 000 F CFA) TTC par local loué.

Le contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans et prend effet à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Le contrat a été autorisé à postériori par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 12 décembre 2023.

Cette convention n'a eu aucune incidence sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

c) Contrat de travail à façon

SAPH et PALMCI ont signé en date du 14 janvier 2022, un contrat de travail à façon en vertu duquel la société PALMCI a en charge, la transformation en Huile de Palme Brute (CPO) des régimes de palme produits par la SAPH et la livraison dudit CPO au raffineur pour le compte de la SAPH. Le coût du travail à façon est de soixante-dix mille (70.000) francs CFA par tonne d'huile brute produite.

Ce contrat de travail à façon porte sur les régimes de palme de la SAPH issus de ses plantations de RAPIDES GRAH et DIVO et transformés respectivement dans les usines de BLIDOUBA et BOUBO. Le coût du transport des plantations jusqu'à l'usine de BLIDOUBA est à la charge de la SAPH et est fixé par les parties à 10 000 francs CFA / tonnes transportées. Les charge de transport des Régimes de palme de la plantation de DIVO à l'usine de BOUBO est à la charge de PALMCI.

Le contrat, conclu pour une durée d'un (1) an ferme, arrivé à expiration le 5 mars 2023, a été renouvelé pour la même durée d'un (1) an, aux mêmes conditions.

La charge supportée par SAPH au titre de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 581 540 694 Francs CFA.

d) Contrat de vente d'amandes de palmistes Nature.

SAPH et PALMCI ont signé le 14 janvier 2022, un contrat de vente d'amandes de palmiste en vertu duquel la SAPH vend à PALMCI les graines de palme obtenues à la suite du procédé d'extraction de l'huile de palme.

Prix de vente Hors taxes déterminé par tonne de CPO produite selon la formule suivante :

$$\begin{aligned} & [PKOER * (\text{Prix CPKO} - 70\,000 \text{ FCFA}) + PKCER * 30.000 \text{ FCFA}] * PKER / OER \\ & * (\text{Prix CPKO} - 70\,000 \text{ FCFA}) + 55\,0/0 * 30.000 \text{ FCFA}] * 3,4\,0/0 / 23 \% . \end{aligned}$$

Le contrat, conclu pour une durée d'un (1) an ferme, arrivé à expiration le 5 mars 2023, a été renouvelé pour la même durée d'un (1) an, aux mêmes conditions.

Le chiffre d'affaires réalisé par SAPH au titre de l'exercice 2023 s'élève à 264 394 426 Francs CFA.

2. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2023

En exécution de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023.

2.1. Avec la Société Internationale des Plantations d'Hévéas (SIPH)

Personnes concernées :

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SIPH et SAPH ;
- Monsieur Marc GENOT, Administrateur de SAPH et Directeur Général de SIPH.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Nature et objet :

- Convention de commercialisation de caoutchouc ;
- Convention d'achats ;
- Convention de prêt intragroupe

Modalités :

a) Convention de commercialisation de caoutchouc

SAPH et SIPH ont signé le 1er septembre 1999, une convention de commercialisation de caoutchouc en dehors de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.

En vertu de cette convention, SAPH vend à SIPH l'intégralité de sa production destinée à l'exportation en dehors de la zone UEMOA.

Les modalités de détermination des prix d'achat par la société SIPH à SAPH telles que stipulées dans la Convention, tiennent compte de l'évolution journalière du marché mondial du caoutchouc.

Le chiffre d'affaires réalisé par SAPH au titre de l'exercice 2023 s'élève à 195 218 354 266 Francs CFA hors taxes.

b) Convention d'achats

SAPH achète par l'intermédiaire de SIPH, l'ensemble des biens qu'elle souhaite acquérir en dehors de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Le montant des achats réalisés par SAPH dans ce cadre s'élève au titre de l'exercice 2023 à 3 622 269 459 FCFA hors taxes.

Cette convention n'est pas formalisée.

c) Convention de prêt intragroupe

SAPH et SIPH ont signé le 27 novembre 2020, une convention de prêt au titre de laquelle SIPH met à la disposition de SAPH un montant total en principal de 24 000 000 euros soit 15 742 968 000 FCFA.

Le prêt est consenti à un taux de 6,5 % hors taxes et est remboursable sur une période de 10 ans à compter de la date de premier tirage.

L'emprunteur bénéficie d'un différé de 18 mois pour le remboursement du capital après la date de décaissement fixée au 30 novembre 2020 par la convention.

Le premier remboursement du capital s'est fait en mai 2022 et le solde du prêt dans les comptes de la SAPH au 31 décembre 2023 est de 11 297 894 674 FCFA.

Les charges d'intérêts supportées, par la SAPH et afférentes à ce prêt s'élèvent à 840 872 557 FCFA au titre de l'exercice 2023.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

2.2. Avec la société SIFCA

Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA Administrateur de SIFCA et de SAPH.

Nature et objet :

- Convention de mise à disposition de locaux professionnels ;
- Convention d'assistance technique.

Modalités :

a) Convention de mise à disposition de locaux professionnels

SAPH et SIFCA ont signé le 1er février 2002 une convention de mise à disposition de locaux à usage professionnel. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 9 mars 2007 avec effet rétroactif au 1er janvier 2007. Elle est établie pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.

En vertu de cette convention, SIFCA loue à SAPH des locaux professionnels d'une superficie de 640 m² sis au lot 37 bis CS 63 Rue des Thoniers en zone portuaire.

Le bail est consenti pour un loyer mensuel de 6 400 000 FCFA.

La charge locative supportée par SAPH, S.A au titre de l'exercice 2023 s'élève à 76 800 000 FCFA hors taxes.

b) Convention d'Assistance technique

SAPH et SIFCA ont signé en janvier 2020, une convention d'assistance technique. Cette convention remplace la convention d'assistance technique du 3 mai 2012 entre SIPH et SAPH.

En application de cette convention, SIFCA assiste SAPH dans le domaine juridique, fiscal, douanier, social, administratif, comptable et financier, de l'audit interne, du développement stratégique, de l'appui logistique, de la politique achat, de la coordination du pôle d'expertise technique, agronomique et industrielle, du développement durable, de la communication, du recrutement et de la gestion de carrière, de la gestion des systèmes d'information, de la gestion des relations publiques et de l'environnement des affaires, du conseil financier et en matière de politique d'investissement.

La convention a une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. L'assistance est rémunérée par application d'un taux journalier marchand.

La charge supportée par SAPH au titre de l'exercice 2023 dans le cadre de cette convention s'élève à 2.000.000.004 FCFA hors taxes.

2.3. Avec la société SANIA Cie

Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH, et plus de 10 % des actions de SANIA ;
- Monsieur Alassane Doumbia Administrateur de SAPH et SANIA.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Nature et objet :

Convention de vente de copeaux de bois
Convention de vente d'huile de palme (Avenant 1)

Modalités :

a) Convention de vente de copeaux de bois

SAPH et SANIA ont signé le 12 février 2014, une convention de commercialisation de copeaux de bois d'hévéas. Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.

En vertu de cette convention, SAPH vend à SANIA des copeaux de bois d'hévéas en fin de cycle issus de ses plantations industrielles.

Le prix de vente retenu au titre de la convention est de 19 650 FCFA hors taxes la tonne de copeaux de bois.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cette convention par la SAPH au titre de l'exercice 2023, s'élève à 31 439 520 FCFA hors taxes.

b) Convention de vente d'huile de palme (Avenant 1)

SAPH et SANIA Cie ont signé un avenant à la convention de vente d'huile de palme brute conclue le 30 mars 2020. Au titre de l'avenant, SAPH vend à SANIA la totalité de sa production d'huile de palme brute désormais produite par la société PALMCI conformément au contrat de travail à façon les liant.

L'avenant prévoit 3 amendements à savoir les précisions sur le certificat de conformité du produit, le lieu et la responsabilité de livraison du produit incomptant à PALMCI et sur la durée de la convention.

Le prix de vente retenu est le prix de référence fixé par l'interprofession (AIPH).

La convention conclue le 06 mars 2022 pour une durée d'un (01) an, avec réunion des parties au terme du contrat pour en évaluer son exécution et décider de sa prorogation ou de sa modification.

Le chiffre d'affaires réalisé par la SAPH au titre de l'exercice 2023 s'élève à 4 985 412 6245 FCFA hors taxes.

2.4. Avec la société GHANA RUBBER ESTATES LIMITED (GREL)

Personnes concernées :

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH et de GREL ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA Administrateur de SAPH et GREL.

Nature et objet :

- Convention de vente de caoutchouc sous forme de fond de tasse ou coagulum ;
- Convention de vente de matériels à GREL.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Modalités :

a) Convention de vente de caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum

SAPH vend à la société GREL, du caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum. Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2023.

Cette convention n'est pas formalisée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2021.

b) Convention de vente de matériel à GREL

La SAPH vend à GREL divers matériels.

Aucune vente n'a été réalisée par SAPH dans le cadre de cette convention au titre de l'exercice 2023.

Cette convention n'est pas formalisée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2021.

2.5. Avec la société CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

Personnes concernées :

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH et CRC ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SIPH et SAPH ;
- Monsieur Bertrand VIGNES, administrateur de la SAPH et de CRC.

Nature et objet :

- Convention de vente de plants ;
- Convention de vente de caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum ;
- Convention de vente de matériels à CRC.

Modalités :

a) Convention de vente de plants

SAPH vend à CRC divers plants d'hévéa pour les activités agricoles.

Les ventes réalisées par la SAPH dans ce cadre s'élèvent à 31 469 277 FCFA hors taxes au titre de l'exercice 2023.

Cette convention n'est pas formalisée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2023.

b) Convention de vente de matériels à CRC

SAPH vend à CRC divers matériels.

Le montant des ventes réalisées par SAPH dans le cadre de cette convention s'élève au titre de l'exercice 2023 à 3 500 000 FCFA hors taxes.

Cette convention n'est pas formalisée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2021.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

c) Accord-cadre de vente de fonds de tasse.

SAPH et CRC ont signé un accord-cadre de vente de fonds de tasse en vertu duquel la SAPH, sur autorisation de l'Etat de Côte d'Ivoire, vend des fonds de tasse à CRC. Le prix de vente est convenu par les Parties suivant les conditions commerciales au moment de la conclusion du contrat. Le Prix est libellé en Francs CFA (XOF) et est formellement confirmé sur le bon de commande. Une note de débit/credit est faite à la fin de chaque chargement par lots pour ajuster les factures.

Cette convention est conclue pour une durée d'une (1) année et est renouvelable par tacite reconduction.

Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2023.

2.6. Convention de gestion de trésorerie avec SIFCA, SAPH, PALMCI et SUCRIVOIRE

Personnes concernées :

- Monsieur Jean Louis, Président du Conseil d'Administration de SAPH et SUCRIVOIRE ;
- Monsieur Bertrand Vignes, Administrateur de SAPH et SUCRIVOIRE ;
- Monsieur Alassane Doumbia, Administrateur de SAPH, PALMCI, SUCRIVOIRE et SIFCA ;
- Monsieur Jean Luc Yao Bédié, Administrateur de SAPH et SUCRIVOIRE.

Nature, objet et modalités :

Aux termes d'une convention signée par SAPH le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, SUCRIVOIRE et PALM CI ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leurs trésoreries à l'effet de rationaliser la gestion de la trésorerie de chacune d'entre elles et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de signature (16 février 2011) et se renouvelle par tacite reconduction par période successive d'un an, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois avant chaque échéance.

Aucune créance ni dette née de cette convention ne sont comptabilisées dans les comptes de SAPH au 31 décembre 2023.

Abidjan, le 30 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers, S.A.

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Didier Nguessan
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Modalités :

a) Convention de vente de caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum

SAPH vend à la société GREL, du caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum. Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2023.

Cette convention n'est pas formalisée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2021.

b) Convention de vente de matériel à GREL

La SAPH vend à GREL divers matériels.

Aucune vente n'a été réalisée par SAPH dans le cadre de cette convention au titre de l'exercice 2023.

Cette convention n'est pas formalisée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2021.

2.5. Avec la société CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

Personnes concernées :

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH et CRC ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SIPH et SAPH ;
- Monsieur Bertrand VIGNES, administrateur de la SAPH et de CRC.

Nature et objet :

- Convention de vente de plants ;
- Convention de vente de caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum ;
- Convention de vente de matériels à CRC.

Modalités :

a) Convention de vente de plants

SAPH vend à CRC divers plants d'hévéa pour les activités agricoles.

Les ventes réalisées par la SAPH dans ce cadre s'élèvent à 31 469 277 FCFA hors taxes au titre de l'exercice 2023.

Cette convention n'est pas formalisée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2023.

b) Convention de vente de matériels à CRC

SAPH vend à CRC divers matériels.

Le montant des ventes réalisées par SAPH dans le cadre de cette convention s'élève au titre de l'exercice 2023 à 3 500 000 FCFA hors taxes.

Cette convention n'est pas formalisée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2021.



mazars

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2023)

c) Accord-cadre de vente de fonds de tasse.

SAPH et CRC ont signé un accord-cadre de vente de fonds de tasse en vertu duquel la SAPH, sur autorisation de l'Etat de Côte d'Ivoire, vend des fonds de tasse à CRC. Le prix de vente est convenu par les Parties suivant les conditions commerciales au moment de la conclusion du contrat. Le Prix est libellé en Francs CFA (XOF) et est formellement confirmé sur le bon de commande. Une note de débit/crédit est faite à la fin de chaque chargement par lots pour ajuster les factures.

Cette convention est conclue pour une durée d'une (1) année et est renouvelable par tacite reconduction.

Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2023.

2.6. Convention de gestion de trésorerie avec SIFCA, SAPH et PALMCI et SUCRIVOIRE

Personnes concernées :

- Monsieur Jean Louis, Président du Conseil d'Administration de SAPH et SUCRIVOIRE ;
- Monsieur Bertrand Vignes, Administrateur de SAPH et SUCRIVOIRE ;
- Monsieur Alassane Doumbia, Administrateur de SAPH, PALMCI, SUCRIVOIRE et SIFCA ;
- Monsieur Jean Luc Yao Bédé, Administrateur de SAPH et SUCRIVOIRE.

Nature, objet et modalités :

Aux termes d'une convention signée par SAPH le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, SUCRIVOIRE et PALM CI ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leurs trésoreries à l'effet de rationaliser la gestion de la trésorerie de chacune d'entre elles et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de signature (16 février 2011) et se renouvelle par tacite reconduction par période successive d'un an, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois avant chaque échéance.

Aucune créance ni dette née de cette convention ne sont comptabilisées dans les comptes de SAPH au 31 décembre 2023.

Abidjan, le 30 mai 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers, S.A.

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Didier Nguessan
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé



PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00
Fax : +(225) 27 22 55 84 37/ 61



Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00



Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE REGISTRE DES TITRES NOMINATIFS EMIS PAR SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A. ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 746-2 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Société Africaine de Plantations d'Hévéas
(SAPH), S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EXISTENCE ET LA TENUE CONFORME DU REGISTRE DES TITRES
NOMINATIFS EMIS PAR LA SOCIETE ETABLIE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 746-2 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF
AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'Administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous portons à votre connaissance que, eu égard à la contrainte matérielle pesant sur les sociétés cotées, Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. n'a pas été en mesure de mettre à notre disposition le registre de ses titres nominatifs tenu conformément aux dispositions de l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.



PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00
Fax : +(225) 27 22 55 84 37/ 61



Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS
EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles et les remboursements de frais versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle ou remboursement de frais versé aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Abidjan, le 30 mai 2024

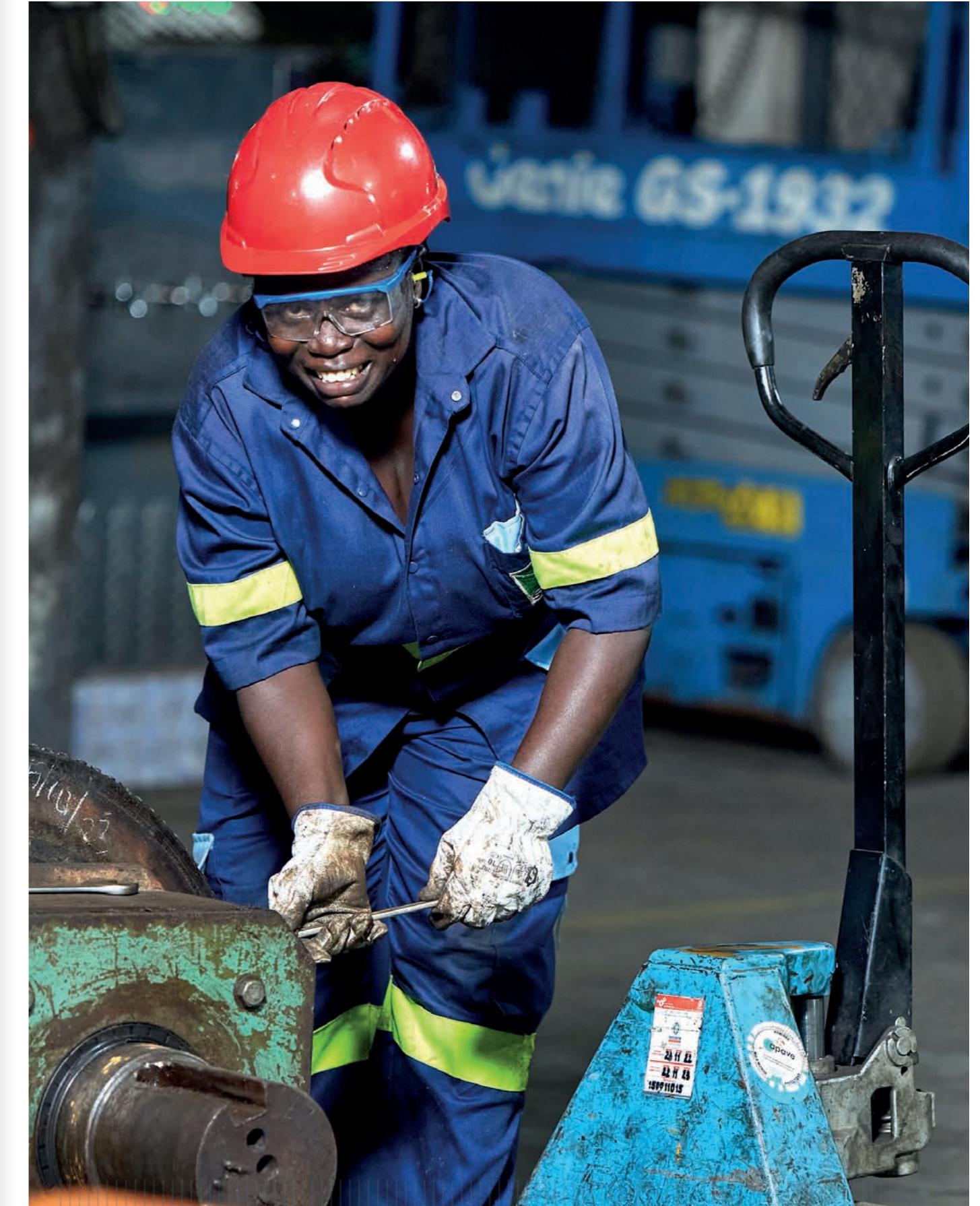
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers, S.A.

Didier N'guessan
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé



09

Rapport Spécial du Président du Conseil d'Administration

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 831-2 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014, il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la SAPH (Titre I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par et au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (Titre III).

Ce rapport vous présente également les autres informations et renseignements énumérés à l'article 831-3 de l'AUSCGIE (Titre III).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit du 02 Avril 2024, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 09 Avril 2024.

TITRE 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- La composition du Conseil d'administration à la date du présent rapport est la suivante :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date d'échéance du mandat	Fonction
M. Jean-Louis BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Président du Conseil d'Administration
SIFCOM R.P : M. Banga AMOIKON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
SIPH R.P : M. Pierre BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
SIFCA SA R.P : Mme Lucie BARRY TANNOUS	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
Compagnie Financière Michelin (CFM) R.P : Mme Alexia HUET-CLAIR	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
SPIKA R.P : M. Frédéric LEFEBVRE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Marc GENOT	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Tiémoko COULIBALY	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
M. Maurice Botoh YAPO	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Alassane DOUMBIA	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
	AGO statuant sur les comptes	

- Les fonctions exercées par ces personnes dans d'autres sociétés de l'espace OHADA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé
M. Jean-Louis BILLON	Président du Conseil d'Administration de : - SUCRIVOIRE Administrateur de : - CHL (Côte d'Ivoire) ; RP. de SIFCOM aux conseils de : - SIFCOM (Côte d'Ivoire) - MOVIS INTERNATIONAL (Côte d'Ivoire)
SIFCOM R.P : M. Banga AMOIKON	Administrateur de : - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (C.I) - ATC COMAFRIQUE (C.I) - SOCIETE IVOIRIENNE DE MAINTENANCE ET DE DISTRIBUTION D'ACCESSOIRES (C.I) - ORANGE CÔTE D'IVOIRE - COMPAGNIE HOTELIERE DE LA LAGUNE (C.I) - SERVICES MACHINERY AND TRUCKS (C.I)
SIPH R.P : M. Pierre BILLON	SIPH n'a pas d'autre mandat dans l'espace OHADA
SIFCA SA R.P : Mme Lucie BARRY TANNOUS	Administrateur de : - TERMINAL HUILLIER DE SAN-PEDRO (C.I) - PALMCI (C.I) - MOPP (Libéria) - SUCRIVOIRE (C.I) - SIFCOM ASSUR (C.I) - SIPH (France) - BIOKALA (C.II)
CFM SCMA R.P : Mme Alexia HUET-CLAIR	Pas d'autre mandat dans l'espace OHADA
M. Alassane DOUMBIA	Président du Conseil d'Administration de : - SIFCA (C.I) - CRC (Libéria) - PALMCI (C.I) - MOPP (Libéria) - WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana) - SENDISO (Sénégal) - SAO (Côte d'Ivoire) ; - TCI (Côte d'Ivoire) Administrateur de : - RENL (Nigéria) - SANIA (C.I) - SIFCOM (C.I) - COMAFRIQUE TECH (C.I) - BIOKALA (C.I) - BIOVEA ENERGIE (C.I) - SUCRIVOIRE (C.I) - SIPH (France) - GREL (Ghana) - SIAT (Côte d'Ivoire) - GOLDEN SIFCA (Libéria) - ORABANK (C.I) - CGECI (C.I) RP. de SIFCOM aux conseils de : - ATC COMAFRIQUE (C.I) - SMT (C.I) RP. de IMMORIV aux conseils de : - SIFCA (C.I) - PALMCI (C.I) - COMAFRIQUE TECH (C.I) - SIFCOM (C.I)
M. Marc GENOT	Administrateur de : - MOPP (Libéria) - CRC (Libéria) - RENL (Libéria)
M. Tiémoko COULIBALY	Président du Conseil d'Administration de : - SGBCI - ALLIANZ (C.I) - ALLIANZ VIE (C.I)
M. Botoh Maurice YAPO	Pas d'autre mandat dans l'espace OHADA
M. Jean-Luc BEDIE	Administrateur de : - SIFCOM (C.I) - SUCRIVOIRE (C.I) - AERIA (C.I) - LMH (C.I) - SGI HUDSON et Cie (C.I) - ALC Titrisation (C.I) - BRVM (C.I)
M. Pierre BILLON	Président du Conseil d'Administration de : - SIRDEL (C.I) - MOVIS (C.I) - SANIA Cie (C.I) - GREL (Ghana) - ATC COMAFRIQUE (C.I) Administrateur de : - BIOVEA (C.I) - MOPP (Liberia) - BOPP (Ghana) - MCI (C.I) - RENL (Nigeria) - SENDISO (Sénégal) - SICOMED (C.I) - SUCRIVOIRE - SMT CI - PALMCI (C.I) - ATC COMAFRIQUE (C.I) - SAO (C.I) - ORABANK (C.I) - CGECI (C.I) - SIMDA (C.I) - SIFCOM - SERVICE MACHINERY & TRUCKS (C.I) - SIFCA - CHL (C.I) - TCI (C.I) - MOVIS INTERNATIONAL (C.I) - WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana) - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES - SIFCOM - SOGEMED (C.I) - SAO (C.I) RP. de SIPH (France) RP. de SIFCOM aux conseils de : - SIMDA (C.I) - CHL (C.I) - COMAFRIQUE TECH (C.I) RP. de SIFCA aux conseils de : - BIOKALA (C.I) - Orange (C.I)
Mme Lucie BARRY-TANNOUS	Président du Conseil d'Administration de : - SMT (C.I) - SIMDA (C.I) - SIFCOM (C.I) - CHL (C.I) Administrateur de : - CRC (Libéria) - ATC COMAFRIQUE - SIMDA (C.I) - RENL (Nigeria) - SIFCA (C.I) - SIFCOM (C.I) - TCI (C.I) - SAO (C.I) - MOVIS TRANSPORT (C.I) - MOPP (Liberia) - PALMCI (C.I) RP. de IMMORIV aux conseils de : - SIPH RP. de SIFCOM aux conseils de : - SUCRIVOIRE RP. de SIFCA aux conseils de : - SIFCOM ASSUR

II. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

■ Information des Administrateurs

Préalablement aux réunions du Conseil, les Administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société, que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

■ Réunions du Conseil et participation aux séances

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société.

En plus des réunions planifiées annuellement, une réunion du Conseil d'Administration peut être convoquée aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil est ensuite régulièrement informé de l'avancement de ces dossiers.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2023, les administrateurs ont été convoqués, conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société. Le Conseil d'Administration s'est réuni deux (2) fois :

- Conseil d'administration du 18 Avril 2023 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2022 ;
- Conseil d'administration du 12 Décembre 2023 relatif à l'adoption du Budget de l'exercice 2024.

L'ordre du jour de ces réunions du Conseil est le suivant :

• Conseil d'administration du 18 Avril 2023

1. Nomination du représentant personne physique de l'administrateur Compagnie Financière Michelin – France (CFM France)
2. Cooptation de deux (2) administrateurs :

- 3.** Désignation d'un membre du Comité de suivi ;
 - 4.** Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 ;
 - 5.** Examen du rapport d'activités de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 ;
 - 6.** Lecture du rapport du Président du Comité de suivi ;
 - 7.** Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 ;
 - Examen des comptes sociaux et Annexes selon le SYSCOHADA révisé ;
 - Examen des comptes sociaux et Annexes selon les normes IFRS ;
 - Lecture de la synthèse des travaux du Comité d'Audit de la SAPH ;
 - Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes (Article 715) ;
 - Arrêté des comptes selon les normes SYSCOHADA révisé et les normes IFRS ;
 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
 - 8.** Présentation du Rapport du Comité Ressources Humaines et Rémunérations ;
 - 9.** Proposition d'allocation d'une indemnité de fonction aux administrateurs
 - 10.** Examen et approbation du Rapport spécial du Président du Conseil sur le Gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
 - 11.** Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
 - Projet d'ordre du jour
 - Projet de résolutions
 - Autorisation du prêt STANBIC
 - 12.** Questions diverses
 - Autorisation du prêt STANBIC ;
- **Conseil d'administration du 12 décembre 2023**
- 1.** Présentation du Forecast 2023 ;
 - 2.** Présentation du budget 2024 ;
 - 3.** Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'audit ;
 - 4.** Adoption du budget 2024 ;
 - 5.** Présentation de la synthèse des travaux du Comité Ressources Humaines et Rémunérations ;
 - 6.** Présentation des conventions de location de ponts bascules avec la société PALMCI concernant les sites de Divo, Gagnoa, Yaka et Tieviessou ;
 - 7.** Présentation du projet de convention de prêt moyen terme à conclure par la SAPH avec la BNI (Banque Nationale d'Investissement) portant sur un montant de 10 milliards de Francs CFA ainsi que du projet de convention de gage de matériel professionnel ;

Divers :

- Revue de projets ;
- Inauguration de l'usine de Loeth ;
- Présentation du règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- Abandon de créances des sociétés MONTANA et EH Auto Link ;
- Calendrier indicatif des conseils d'administration ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

■ **Compte-rendu du Conseil d'Administration**

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont certifiés sincères par le Président de séance et au moins un Administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire auprès de tous tiers et administrations sont certifiés par le Président, par le Directeur Général ou par un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

■ **Comités spécialisés mis en place au sein du Conseil d'administration**• **Comité de suivi.**

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2010 a instauré un Comité de Suivi, dont le rôle est de se réunir mensuellement afin de vérifier l'exécution du budget validé par le Conseil, à la fois aux niveaux de l'exploitation et de l'investissement.

Composition

Le Comité de Suivi est composé des Administrateurs suivants :

- Monsieur Marc GENOT, Président du Comité de Suivi,
- Madame Lucie BARRY TANNOUS,
- Monsieur Alassane DOUMBIA,

Le quorum est d'un Administrateur au minimum.

Les personnes suivantes assistent au Comité de suivi ou sont représentées lors des réunions :

- DG SAPH ;
- DCGT SAPH (Direction du Contrôle de Gestion et de la Trésorerie),
- DOA SAPH (Direction des Opérations Agricoles) ;
- DUAI SAPH ;
- DAIG SIFCA et DAI SAPH (Direction Audit Interne du Groupe SIFCA et le Département Audit Interne SAPH) ;
- DOI SIPH (Direction Technique) ;
- DQ SIPH (Direction de la Qualité) ;
- DSCL SAPH ;
- DOA SIPH ;
- DGA Finance SIFCA ;
- Commercialisation SIPH (par vidéo-conférence) ;
- SG SIPH (par vidéo-conférence).

Fonctionnement

Les réunions sont planifiées tous les mois, sauf à la présentation du budget et de la revue stratégique et permettent de suivre les points suivants :

- Activité, résultats SAPH et principaux indicateurs, plans d'actions correctives,
- Point sur les activités commerciales liées à SAPH et les plans d'actions correctives,
- Suivi du déroulement du plan d'investissements SAPH,
- Point sur les interfaces entre SAPH et SIFCA.

Les participants interviennent sur les présentations faites et définissent ensemble des plans d'actions à mettre en œuvre.

A l'issue de la réunion, un compte rendu détaillé est établi et transmis à l'ensemble des personnes concernées, ainsi qu'au Président du Conseil d'Administration.

Les dates et périodes comptables commentées au cours des réunions du comité de suivi, organisées au titre de l'exercice 2023, se présentent comme suit :

Dates des réunions comité de suivi en 2023	Périodes comptables commentées
23/02/2023	Comité de suivi janvier 2023
22/03/2023	Comité de suivi février 2023
19/04/2023	Comité de suivi mars 2023
N/A (revue stratégique)	Comité de suivi avril 2023
27/06/2023	Comité de suivi mai 2023
27/07/2023	Comité de suivi Juin 2023
17/08/2023	Comité de suivi juillet 2023
N/A (budget)	Comité de suivi Août 2023
19/10/2023	Comité de suivi Septembre 2023
23/11/2023	Comité de suivi Octobre 2023
15/12/2023	Comité de suivi Novembre 2023
23/01/2024	Comité de suivi Décembre 2023

• Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2015 a décidé la mise en place d'un Comité d'Audit pour tenir compte des modifications des statuts intervenues en 2015, conformément à l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, entré en vigueur le 05 mai 2014.

Composition

Le Conseil a nommé, en qualité de membres du Comité d'Audit de SAPH, les administrateurs suivants : Monsieur Banga AMOIKON (Président du Comité), Madame Lucie BARRY TANNOUS, Madame Alexia HUET-CLAIR, Monsieur Jean-Luc BEDIE et Monsieur Alassane DOUMBIA.

Missions

Le Comité d'Audit est nommé par le Conseil d'Administration pour l'assister dans son rôle de surveillance et de contrôle de l'activité de la société. Il a pour missions essentielles :

- L'examen des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise,
- Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Le suivi des activités d'audit interne,
- L'émission d'un avis sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Les travaux réalisés par le Comité d'audit en 2023 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Dates des réunions du comité d'audit en 2023	Périodes comptables commentées
12 Avril 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 08 décembre 2022 2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit 3. Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des comptes au 31 décembre 2022 • Conclusions des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2022 4. Présentation de la cartographie des risques et du plan d'audit 2023 5. Principaux axes d'amélioration relevés au cours des missions d'audit 6. Examen du projet de rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
21 Septembre 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 12 avril 2023 2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit 3. Examen de l'information financière au 30 juin 2023 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des comptes au 30 juin 2023 • Observations des CAC sur la revue limitée au 30 Juin 2023 • Présentation des comptes probables de l'exercice 2023 4. Compte-rendu des activités d'audit interne du premier semestre 2023 5. Divers
8 Décembre 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 21 Septembre 2023 2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit 3. Examen de l'information financière au 31 Octobre 2023 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des comptes au 31 Octobre 2023 • Présentation des comptes probables de l'exercice 2023 • Présentation du programme et de la stratégie d'audit des CAC au titre de l'exercice 2023

Les conclusions issues des travaux du Comité d'audit ont été régulièrement portées à la connaissance du Conseil d'Administration en 2023. Un compte-rendu annuel des activités du Comité d'audit est présenté au Conseil d'Administration par le Président du Comité d'audit.

■ Confidentialité des informations

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions du Conseil d'Administration et des comités spécialisés, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve à l'égard des informations qui leur sont communiquées par la société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

■ Les missions et pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est exercée par le Directeur Général, qui représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Art. 487).

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, des attributions du Conseil d'administration et conformément aux règles de gouvernance du groupe SIFCA. Ainsi, les actions suivantes doivent être préalablement soumises à un accord du Conseil d'administration :

- Conclusion d'accords de prêts ou d'emprunt, facilités de paiement, sous quelque forme que ce soit et, plus généralement de tout contrat significatif avec des tiers impliquant un engagement financier supérieur à 100 millions de FCFA non prévu au budget ;
- Initiation de procédures judiciaires, abandon de créances ou transaction mettant fin à un litige, pour un montant supérieur à 50 millions de FCFA ;
- Engagement, en cours d'exercice, de charges qui n'auraient pas été prévues au Budget tel que validé par le Conseil d'Administration, au-delà d'un montant de 50 millions de FCFA ou supérieures à 5% du poste budgétaire concerné ;

Le Directeur Général doit signaler au Conseil tout évènement susceptible de compromettre significativement le déroulement du budget adopté par le conseil.

- En matière de gestion des ressources humaines :

- conclusion d'accords de prêts, facilités de paiement sous quelque forme que ce soit et, plus généralement, tout contrat significatif avec des employés impliquant un engagement financier supérieur à 10 millions de FCFA, non prévu au budget ou qui dépasse le budget ;
- octroi à des employés soit, d'un salaire brut annuel supérieur à 30 millions de FCFA, soit de conditions différentes de celles normalement en vigueur ;
- attribution à un cadre, d'une augmentation de salaire supérieure à 20% ou des augmentations successives conduisant à une augmentation supérieure à 20% sur une période de 12 mois ;

- toute décision d'augmentation collective des salariés ;
- toute décision de licenciement collectif, dès lors qu'elle concerne plus de 10 salariés.

TITRE 2 : PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

I. DEFINITIONS, OBJECTIFS ET PRINCIPES DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE SAPH

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de SAPH, et qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources,
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale,
- la fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent,
- l'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SAPH repose sur trois principaux piliers :

- la définition de la stratégie et des objectifs de la société,
- l'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés,
- la mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

SAPH est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le dispositif de gestion des risques de la SAPH ne comporte pas une dimension exclusivement anxiogène, mais traduit également la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis à divers aléas.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de SAPH, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles. Dans des contextes internes et externes évolutifs et volatiles, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2023.

II. PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de SAPH couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société.

III. PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

Cette partie décrit la gouvernance mise en place pour assurer l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que l'organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

- L'organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates, et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux de chaque processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Ces composantes sont détaillées dans le tableau ci-après :

Composantes du contrôle interne	Description des principales caractéristiques
Organisation générale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeurs, Code de Conduite du Groupe SIFCA et loi Sapin 2 diffusés à tout le personnel et un Comité d'éthique opérationnel, ▪ Organigrammes et fiches de postes, revus et mis à jour régulièrement, ▪ Procédures de revue stratégique, de fixation d'objectifs et de suivi des réalisations, mises en œuvre chaque année. ▪ Plan de formation réalisé annuellement pour l'ensemble du personnel, avec un accent particulier sur les formations en management pour les cadres, ▪ Certification à la norme ISO 9001 version 2015, avec un système de management de la qualité opérationnel et une base documentaire des procédures en ligne et accessible à l'ensemble du personnel, ▪ Le pilotage des activités de la société avec le progiciel SAP, un système d'informations intégré couvrant tous les processus métiers et supports de l'entreprise, ▪ Un engagement fort de la Direction Générale en matière de Développement Durable, ▪ Un système de management participatif, mis en œuvre par la Direction Générale et qui s'appuie sur le travail en équipe et une communication interne performante.
Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgets annuels, déclinés par processus et responsables budgétaires, et communiqués efficacement au sein de l'entreprise, ▪ Progiciel SAP permettant de communiquer au sein de la société une même information de pilotage et d'évaluation des performances, actualisée au quotidien, ▪ Etablissement et analyses mensuelles des états financiers, des suivis budgétaires et reportings opérationnels, en vue d'évaluer les performances et de prendre les actions d'amélioration nécessaires, ▪ Réunions mensuelles du comité de direction et réunions individuelles périodiques entre le DG et chaque Directeur, en vue d'assurer un pilotage efficace des activités de l'entreprise, ▪ Mise en œuvre de plusieurs outils d'amélioration continue, tels que les groupes de travail et les revues du système qualité ISO.
Processus de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'une cartographie des risques en début d'année, conformément au budget et à la stratégie globale mise en œuvre, ▪ Mise à jour et suivi des plans d'actions issus de la cartographie des risques, ▪ Suivi régulier des risques majeurs de l'activité par le comité de suivi lors de ses réunions mensuelles, ▪ Compte-rendu périodique des résultats de l'analyse des risques à la Direction Générale, au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.
Activités de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque Direction est responsable de s'assurer en permanence du respect des procédures en vigueur, ▪ Les rapports mensuels de suivi budgétaire permettent un contrôle permanent de l'atteinte des objectifs, avec une analyse approfondie des indicateurs et des écarts, ▪ Les groupes de travail, mis en place sur certains processus clés, évaluent en permanence l'efficacité des contrôles mis en œuvre sur ces processus et formulent des recommandations dans une démarche d'amélioration continue, ▪ Les réunions de comité de direction et les revues du DG avec chaque direction constituent des instances de contrôle de l'efficacité des actions mises en œuvre pour piloter les activités ; ▪ Le comité d'éthique s'assure du respect des valeurs et du code de conduite par l'ensemble du personnel.
Surveillance du dispositif de contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Direction Audit Interne du Groupe SIFCA met en œuvre, de façon indépendante et objective, un plan d'audit interne annuel sur SAPH, établi conformément à la cartographie des risques. Les conclusions des travaux d'audit sont communiquées de façon équilibrée à la Direction Générale et au Comité d'audit ; ▪ Un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne formulées, est réalisé, avec un compte-rendu à la Direction Générale et au Comité d'audit ; ▪ Le Comité de suivi assure une surveillance des performances opérationnelles et financières de la société sur une base mensuelle ; ▪ Le Comité d'Audit se réunit au moins 3 fois dans l'année, en vue d'examiner les performances de la société, la gestion des risques, les états financiers et les processus associés, ainsi que les conclusions des activités d'audits internes et externes ; ▪ Le Conseil d'Administration assure la gouvernance du dispositif de contrôle interne.

IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

La cartographie des risques de SAPH présente les mêmes tendances que l'exercice précédent.

La présentation des principaux risques relevés en 2023 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Intitulé du risque	Description succincte du risque	Principaux contrôles internes et plans d'actions mis en œuvre
Risques liés à la logistique et à la commercialisation du caoutchouc	Ce risque concerne toutes les situations qui pourraient impacter négativement la chaîne logistique, notamment l'expédition de nos produits finis aux clients.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication permanente entre le Département Caoutchouc de SAPH, la DSCL et la DOI sur la commercialisation et les problématiques associées. ▪ Organisation, outils et rapports de pilotage de la commercialisation et de la supply chain. ▪ Mise en place d'un comité de Crise logistique (DG SIPH, DG SAPH, DLV SAPH, Trade SIPH). ▪ Plans d'actions en cours en vue de limiter les risques logistiques dans le cadre de la commercialisation de la production.
Risques liés aux achats de matières premières	Ce risque concerne toutes les situations qui pourraient impacter l'approvisionnement de la société en matières premières achetées en volumes, en qualité et à un coût de revient garantissant la rentabilité de l'activité.	<p>Les principaux points de contrôle interne mis en œuvre concernant ce risque sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le suivi permanent des faits marquants du secteur, notamment la loi portant réforme de la filière, et les décisions légales et activités concernant les exportations de fonds de tasses ; ▪ L'augmentation des capacités d'usinage en vue d'accroître les parts de marché de la société sur les achats de caoutchoucs aux planteurs, et ainsi, de contribuer, en première ligne, à l'absorption totale de la production de caoutchouc par les usiniers en Côte d'Ivoire ; ▪ La mise en œuvre de procédures rigoureuses de gestion des achats, de suivi des freintes, de suivi du DRC et d'analyse des marges sur achats, en vue de garantir la rentabilité et la pérennité de cette activité dans un contexte de cours du SICOM bas ; ▪ Politique de couverture contre les fluctuations de cours du SICOM. ▪ Réunions mensuelles de pilotage des volumes et d'ajustement de la stratégie d'achats. ▪ Pilotage permanent de la trésorerie en vue de garantir le financement des achats et réduire les délais de paiement des planteurs. ▪ Suivi budgétaire mensuel des volumes et coûts d'achats (coûts d'achats, taux d'accès, DRC, etc.).
Risques liés à la production industrielle	Ce risque décrit tous les événements susceptibles d'empêcher la société d'atteindre ses objectifs de production (arrêt des usines, capacités des usines en dessous des attentes, qualité de la production en-dessous des attentes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de l'organisation et de la gouvernance des activités industrielles. ▪ Renforcement de la maintenance des usines. ▪ Plans d'actions de mise à niveau des usines contre les risques d'incendie. ▪ Suivi mensuel des volumes, indicateurs de performances et coûts de production usine. ▪ Suivi des pièces de rechanges critiques. ▪ Contrôles qualité et homologations. ▪ Renforcement du suivi lié au démarrage de LOETH. ▪ Suivi du plan d'action mis en place suite à l'incendie de RGH qui permettra de mettre à jour toutes les stations de gaz et des réseaux incendie.
Risque lié à la conformité aux lois et règlements applicables aux activités de la société.	Il s'agit d'un risque de non-conformité à des lois et règlements applicables à la société.	<p>Ce risque est couvert à travers les principaux contrôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'existence d'un dispositif pour recueillir les évolutions en matière de lois et règlements (contrat avec un cabinet de veille, participation à des organisations professionnelles, etc.) ; ▪ L'existence d'un Comité éthique actif avec des réunions périodiques formalisées, des plans d'actions qui adressent les principaux sujets éthiques et anti-corruption puis une conformité croissante aux 8 piliers de la Loi Sapin 2 (dispositif d'alerte, code de conduite, formation du personnel, enquête interne, etc.). ▪ La mise en place d'un dispositif de suivi de la conformité aux lois et règlements, intégré dans le périmètre de certification de la norme ISO 9001 version 2015 ; ▪ L'existence et l'opérationnalité de compétences juridiques et fiscales internes à SAPH, en vue de renforcer les activités de conformité aux lois et règlements au sein de la société ; ▪ L'appui technique des Directions Juridique et Fiscale du Groupe SIFCA dans la mise en œuvre des activités de conformité aux lois et règlements; ▪ L'existence d'un comité de veille au niveau Groupe SIFCA, en vue de discuter des problématiques de conformité aux lois et règlements dans les entités, dont SAPH. ▪ Niveau de conformité satisfaisant à la loi SAPIN 2.

TITRE 2 : AUTRES INFORMATIONS

I. La détermination des rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration fixe les modalités et le montant de la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Le cas échéant, les avantages en nature qui lui sont attribués, sont fixés de la même manière.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration, pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, sont basés sur des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun des mandataires sociaux.

2. Rémunération des mandataires sociaux

Les indemnités de fonctions allouées aux administrateurs et mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à un total brut de FCFA 192 millions.

3. Participation des actionnaires aux assemblées générales

La participation des actionnaires aux assemblées générales est régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, pour chaque actionnaire, sur simple justification de son identité, à l'enregistrement comptable préalable de(s) action(s) à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, soit dans le registre de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, au plus tard au troisième jour ouvrés précédent la réunion de l'Assemblée, à zéro heures, heures locales.

Toutefois, il faut être propriétaire de cinq (5) actions pour participer aux Assemblées Générales Ordinaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Louis **BILLON**



10 ➤ Projet de textes des résolutions

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 04 juin 2024

PREMIERE RESOLUTION :

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 SELON LE RÉFÉRENTIEL SYSCOHADA – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers établis selon le Syscohada, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **3.635.138.559 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution ayant recueilli ____ % de vote pour et ____ % de vote contre, est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION :

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 SELON LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse établis selon les normes comptables internationales IFRS pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **6.231.728.330 FCFA**.

Cette résolution ayant recueilli ____ % de vote pour et ____ % de vote contre, est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 – FIXATION DES DIVIDENDES

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de **3.635.138.559 Francs CFA** au paiement de dividendes pour un montant brut de **1.840.176.360 FCFA**, soit **72 FCFA** brut par action et d'affecter le solde du bénéfice, soit le montant de **1.794.962.199 FCFA** en report à nouveau.

Le compte report à nouveau qui présentait un solde créditeur de **24.979.881.150 FCFA** présentera suite à cette affection un solde créditeur de **26.774.843.349 Francs CFA**.

Cette résolution ayant recueilli ____ % de vote pour et ____ % de vote contre, est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION :

APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, prend acte de la poursuite des conventions présentées dans ledit rapport, et approuve celle autorisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, notamment :

- Le contrat de mise à disposition de locaux entre SIFCA et la SAPH ;

Cette résolution ayant recueilli ____ % de vote pour et ____ % de vote contre, est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION :

INDEMNITE DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer à l'ensemble des administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, un montant brut de **157.529.404 Francs CFA**.

Cette résolution ayant recueilli ____ % de vote pour et ____ % de vote contre, est adoptée à la majorité.

SIXIEME RESOLUTION :

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des administrateurs arrivent à expiration lors de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler les mandats de :

- 1) M. Jean-Louis BILLON ;
- 2) SIFCOM, dont le représentant permanent est M. Banga AMOIKON ;
- 3) SIPH, dont le représentant permanent est M. Pierre BILLON ;
- 4) SIFCA SA dont le représentant permanent est Mme Lucie BARRY TANNOUS ;
- 5) Compagnie Financière Michelin (CFM), dont le représentant permanent est Mme Alexia HUET CLAIR ;

Les mandats ainsi conférés, d'une durée de trois (3) ans, expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution ayant recueilli ____ % de vote pour et ____ % de vote contre, est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION :

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale constatant la démission de Monsieur Tiémoko Yadé COULIBALY en qualité d'administrateur procède à la nomination d'un nouvel administrateur en vue de son remplacement, à savoir, Monsieur Nazaire GOUNONGBE.

Le mandat ainsi conféré, d'une durée de trois (3) ans, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution ayant recueilli ____ % de vote pour et ____ % de vote contre, est adoptée à la majorité.

HUITIEME RESOLUTION :

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes Titulaires et Suppléants arrivent à expiration lors de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler les mandats de :

1) Commissaires aux Comptes Titulaires :

- MAZARS COTE D'IVOIRE ;
- PRICEWATERHOUSECOOPERS COTE D'IVOIRE (PwC CI).

2) Commissaires aux Comptes suppléants :

- Ernst and Young ;
- KPMG COTE D'IVOIRE.

Les mandats ainsi conférés, d'une durée de six (6) ans, expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution ayant recueilli ____ % de vote pour et ____ % de vote contre, est adoptée à la majorité.

NEUVIEME RESOLUTION :

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution ayant recueilli ____ % de vote pour et ____ % de vote contre, est adoptée à la majorité.

